



3^E ASSISES DU RÉSEAU GRAND INSEP

3 et 4 juin 2025



SOMMAIRE

3E ASSISES DU RÉSEAU GRAND INSEP.....	4
ANIMATRICE DE L'ÉDITION.....	5
ÉDITO.....	6
LE RÉSEAU GRAND INSEP	8
Un opérateur au service du sport de haut niveau : moments clés et périmètre d'action	9
CHIFFRES-CLÉS sur l'olympiade 2021-2024	10
Les réseaux dans le réseau	11
ASTRE	11
RNASPI	11
L'articulation des missions entre l'Agence nationale du sport et l'INSEP dans le cadre de l'animation des territoires.....	13
SESSION 1.....	16
Le réseau grand INSEP aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et les perspectives de demain.....	16
Implications, résultats et bilan des actions lors des JOP de Paris 2024.....	16
Comment répondre encore mieux aux attentes et besoins des fédérations ?	18
Quelles préparations et stratégies en vue de Milano-Cortina 2026 et Los Angeles 2028 ?	20
L'évolution du label grand INSEP 2025-2028 et retour sur la campagne de labellisation 2021-2024.....	22
Restitution par un grand témoin	25
Les évolutions du réseau grand INSEP et de la gouvernance du sport.....	26
SESSION 2	28
Les centres RGI dans l'accompagnement de la relève olympique et paralympique 2026, 2028 et 2030.....	28
L'accueil et la scolarisation des sportifs de haut niveau	28

Conception et mise en œuvre des aménagements de scolarité dans les centres RGI	30
Le rôle des établissements partenaires.....	30
Le cas des conseillers principaux d'éducation (CPE) intégrés dans les centres du réseau grand INSEP.....	31
Le cas des lycées intégrés dans les centres du réseau grand INSEP	32
Le cas des sports d'hiver	33
Vers un meilleur accompagnement des sportifs de haut niveau	35
Le développement des jeunes athlètes	37
Les grands chantiers engagés en matière de performance : quelles applications dans les centres RGI ?	40
L'accompagnement scientifique à la performance	40
Le stress environnemental	41
La santé mentale comme grande cause nationale 2025.....	43
L'accompagnement des para-athlètes	47
Restitution par des grands témoins.....	49
SESSION 3	50
L'organisation et le pilotage territorial du sport de haut niveau.....	50
Le RGI, un levier pour le sport de haut niveau dans les territoires.....	50
L'importance du travail partenarial avec les acteurs locaux au service de la performance des sportifs.....	52
Le cas de la Nouvelle-Aquitaine.....	52
Le cas de la Réunion	53
Le cas du Grand Est.....	55
SESSION 4	57
Les stratégies en vue des JOP de Milano-Cortina 2026, Los Angeles 2028 et des Alpes françaises 2030	57
Présentation du dispositif « Gagner aux Jeux »	57
L'implication des centres RGI dans les JOP d'hiver des Alpes françaises 2030	60
Les grands enjeux des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 : des Jeux responsables et porteurs d'un héritage	62

3^E ASSISES DU RÉSEAU GRAND INSEP



RÔLE DU RGI

Fédérer les centres d'entraînements (CREPS, écoles nationales)
Renforcement du réseau (loi NOTRe, création de l'Agence nationale du sport)
Un label grand INSEP (2025-2028) qui garantit la qualité et la cohérence des services offerts



CONTRIBUTION AUX JOP 2024

Une contribution importante des centres du réseau
Dispositif « Gagner en France » devenu « Gagner aux Jeux »



ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS

Importance des Projets de performance fédéraux (PPF)
Collaboration RGI / ANS / fédérations
Thématiques transversales : éthique, inclusion, santé mentale...



PRÉPARATION AUX FUTURES ÉCHÉANCES

JOP de Milano Cortina 2026
JOP de Los Angeles 2028
JOP des Alpes françaises 2030
JOP de Brisbane 2032



RECHERCHE ET INNOVATION

Réseau ASTRE pour le stress environnemental
RNASPI pour les acteurs scientifiques et technologiques



DOUBLE-PROJET DES SPORTIFS

Aménagements scolaires personnalisés
Partenariats avec les rectorats
Présentations de plusieurs modèles (Académie de Créteil, lycée Louis Pasteur de Strasbourg, CNSNMM Prémanon)



DIMENSION TERRITORIALE

Actions en lien avec les collectivités territoriales et les MRP
Présentation de coopérations (Nouvelle-Aquitaine, La Réunion, Grand-Est)



PARA-SPORT

Coordination par le CPSF
Des avancées significatives dans le cadre de la préparation des Jeux Paris 2024
Une nécessité de poursuivre la montée en compétence des encadrants et l'amélioration des infrastructures

ANIMATRICE DE L'ÉDITION



Cécile HERNANDEZ

Cécile Hernandez est une snowboardeuse handisport, journaliste et écrivaine française, née à Perpignan le 19 juin 1974. Elle fait partie de l'équipe de France depuis février 2014. Elle a remporté trois médailles aux Jeux Paralympiques : l'argent à Sotchi en 2014, le bronze en snowboard cross et l'argent en banked slalom à PyeongChang en 2018, et son premier titre paralympique en cross lors des Jeux de Pékin 2022.

Cécile Hernandez a commencé sa carrière sportive en BMX avant de découvrir le snowboard. En 2002, elle est frappée par une poussée de sclérose en plaques qui lui paralyse les jambes pendant plusieurs mois. Elle se tourne alors vers l'écriture, publiant deux ouvrages et exerçant en tant que chroniqueuse et journaliste. En décembre 2013, elle reprend le snowboard en handisport et rejoint la délégation française aux Jeux paralympiques d'hiver de Sotchi en 2014, où elle remporte une médaille d'argent. Cette même année, elle est décorée chevalier de l'ordre national du Mérite par François Hollande.

PALMARÈS

Lors de la saison 2014-2015, Cécile Hernandez remporte l'ensemble des étapes de Coupe du monde de snowboard cross et de banked slalom, ce qui lui permet d'ajouter un Globe de cristal à son palmarès. En 2015-2016, elle signe dix victoires en Coupe d'Europe et Coupe du monde, remportant deux Globes de cristal supplémentaires. En 2017, elle devient vice-championne du monde de snowboard cross et décroche la médaille d'argent en banked slalom aux championnats du monde de snowboard handisport au Canada. Elle participe ensuite aux Jeux Paralympiques de 2018 à PyeongChang, où elle remporte une médaille de bronze en snowboard cross et une médaille d'argent en banked slalom.

En 2022, elle est intégrée au classement des 40 femmes les plus influentes de l'année par Forbes. En 2025, elle est de nouveau championne du monde et remporte un Gros globe de cristal. Son regard se tourne aujourd'hui vers la préparation des Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026.

ÉDITO



Fabien CANU
*Directeur général
INSEP*



Yann CUCHERAT
*Manager général de la haute performance
Agence nationale du sport*



Fabienne BOURDAIS
*Directrice des sports
Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie
associative*

Après deux premières éditions réussies en 2017 et 2021, nous avons souhaité organiser les 3 et 4 juin 2025 les 3ème Assises du réseau grand INSEP afin de réunir et fédérer les acteurs institutionnels et opérationnels qui accompagnent la performance sportive et font vivre le réseau. Les objectifs de ce rassemblement étaient clairs : passer en revue les actions et réalisations du réseau au cœur de la dernière olympiade et paralympiade, marquée par l'accueil des Jeux de Paris 2024 ; dresser le bilan des réussites, des difficultés rencontrées et des besoins exprimés ; engager une réflexion sur l'articulation du réseau, les pistes d'optimisation possibles et les marges de progression.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constituaient un moment charnière de l'histoire du sport français. Le réseau grand INSEP a été à la hauteur de ce rendez-vous en contribuant aux résultats remarquables et historiques de l'équipe de France olympique et paralympique. Les centres du RGI ont joué un rôle déterminant dans cette réussite : plus de la moitié des médailles remportées par la France ont été décrochées par des sportifs de haut niveau s'entraînant au sein de l'INSEP ou du réseau grand INSEP. Outre les athlètes rattachés en structure annuelle dans nos centres, de nombreux médaillés ont été suivis et accompagnés par les Maisons régionales de la performance (MRP) des CREPS et Organismes publics équivalents (OPE). Par ailleurs, le réseau a également été mobilisé afin d'accueillir de nombreuses délégations étrangères sur la route des Jeux.

Le nouvel écosystème mis en place ces dernières années a produit des effets significatifs dans un temps extrêmement réduit. Des moyens conséquents ont été mobilisés et des décisions importantes ont été prises avec notamment le transfert de la compétence du sport de haut niveau des directions régionales aux CREPS et la création des Maisons régionales de la performance. Un accompagnement inédit a été proposé à nos sportifs de haut niveau dans leur projet de vie.

Pour capitaliser collectivement sur la réussite de ces Jeux et transformer les promesses de 2024, il convient désormais de se tourner vers l'avenir, de voir comment nous pouvons renforcer notre dynamique collaborative afin de pérenniser l'accompagnement fourni aux sportifs de haut niveau et aux fédérations

dans un contexte budgétaire qui complexifie les réponses.

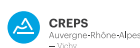
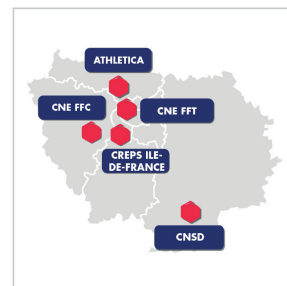
Pour atteindre les objectifs fixés pour les prochaines grandes échéances, à savoir s'inscrire durablement dans le top 5 mondial, répondre à de nouveaux défis et soutenir la génération des sportifs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Milano-Cortina 2026, de Los Angeles 2028 et des Alpes 2030, il est indispensable d'agir collectivement et d'être plus solidaires que jamais.

Dans cette optique, le réseau mobilisera l'ensemble de ses outils au service des sportifs de haut niveau et des fédérations, en intervenant sur l'ensemble des leviers d'optimisation de la performance : préparation physique et mentale, suivi médical et paramédical, exploitation des données, recherche, etc. Pour ce faire, il s'attachera à déployer des modèles d'accompagnement à 360 degrés.

Par ailleurs, une nouvelle dynamique verra le jour au travers du label grand INSEP qui, pour la campagne 2025-2028, s'appuiera sur de nouveaux piliers afin de réaffirmer l'engagement des centres et poursuivre la dynamique initiée grâce au renforcement des collaborations locales et à une ouverture plus importante à l'international. Il est primordial de prolonger et consolider tout ce qui a été mis en œuvre et d'investir sur la jeune génération en se projetant sur deux cycles olympiques et paralympiques avec les fédérations pour répondre aux enjeux de performance. Une attention particulière devra être consacrée aux questions d'éthique et d'intégrité.

Bien sûr, la question des moyens sera centrale, mais la période qui s'ouvre peut aussi être l'occasion de réinterroger collectivement certains de nos fonctionnements, notre organisation au sens large et réfléchir ensemble à la manière de mutualiser nos cadres et mieux optimiser les flux financiers entre les différents acteurs. C'est aussi l'enjeu de cette nouvelle ère pour le sport français dans, et pour laquelle, le réseau grand INSEP entend une nouvelle fois apporter toute sa contribution afin de donner à la France la possibilité de revivre les mêmes émotions qu'à Paris en 2024.

LE RÉSEAU GRAND INSEP



Un opérateur au service du sport de haut niveau : moments clés et périmètre d'action



Babak AMIR-TAHMASSEB

Directeur de la cellule d'animation et de pilotage du réseau international et du grand INSEP – INSEP

Une des missions premières du réseau grand INSEP est de fédérer les acteurs du monde du sport autour d'une stratégie nationale et de sa déclinaison opérationnelle dans les territoires. Le réseau grand INSEP est riche de ses différences avec une diversité des typologies de centres labellisés – CREPS, écoles nationales, centres nationaux d'entraînement, GIP, centres portés par des collectivités territoriales – mais toujours avec une offre de politique de service public.

2024 a été une année exceptionnelle en termes d'engouement grâce aux Jeux de Paris qui ont permis à tous les acteurs de se rassembler autour d'un projet commun, de manière locale, régionale ou à travers des collaborations nationales.

Depuis de nombreuses années, à travers le travail mené au sein du réseau grand INSEP mais également du fait de l'évolution de la gouvernance du sport (Loi NOTRe du 1er janvier 2016, création de l'Agence nationale du sport au 1er août 2019, etc.), les centres du réseau grand INSEP ont vu leur rôle être renforcé en termes de préparation et d'accompagnement des sportifs et sportives de haut niveau sur le territoire.

Historiquement, de nombreux sportifs de haut niveau sont passés dans les centres du réseau grand INSEP pendant leur carrière, au cours de stages de préparation ou en phase de préparation terminale avant d'importantes échéances sportives. Cette dynamique s'est renforcée au fil des années, notamment grâce aux travaux, rénovations et modernisations dont ont bénéficié les centres dans le cadre des plans pluriannuels d'investissements (PPI) et à l'engagement des régions.

L'évolution du label grand INSEP, à travers sa campagne 2016-2021 puis 2021-2024, a également permis de structurer de manière plus approfondie le cadre d'accompagnement attendu au sein d'un centre d'entraînement de haut niveau. D'abord via une réflexion sur les conditions d'accueil, des infrastructures et des installations sportives puis sur les services à la performance et les ressources humaines nécessaires à l'optimisation de la performance des SHN. Avec l'ouverture d'une nouvelle campagne de labellisation 2025-2028, le spectre de cet accompagnement est encore plus large.

Aujourd'hui, les perspectives du réseau grand INSEP pour les prochaines grandes échéances sportives (2026, 2028, 2030 et 2032 notamment) s'inscrivent dans le cadre des critères du label 2025-2028. L'objectif est de consolider l'animation du réseau sur les différents piliers et champs d'optimisation de la performance, notamment par l'animation de groupes de travail, l'organisation de séminaires thématiques, la production de livrables et d'outils numériques favorisant la montée en compétences des acteurs sur le territoire.

La communication entre les acteurs sera également un élément clé pour la prochaine olympiade. Elle devra couvrir les dynamiques locales et régionales (universités, régions, laboratoires de recherche, structures privées) mais également nationales, entre les différents experts des centres du réseau grand INSEP.

Enfin, il ne faut pas oublier le dialogue ininterrompu qui gagnerait à être renforcé entre les pilotes politiques et/ou opérationnels des différents réseaux : INSEP, Agence nationale du sport, Ministère chargé des sports afin d'assurer une coordination efficace. Ce pilotage partagé devra rester fondé sur une approche humaine, au service des athlètes.

CHIFFRES-CLÉS¹

SUR L'OLYMPIADE 2021-2024

32

centres labellisés grand INSEP

315

structures permanentes de Projet de performance fédéral (PPF) rattachées à un centre RGI : 125 d'Excellence et 190 d'Accession

3 117

sportifs toutes catégories confondus s'entraînant à l'année dans un centre RGI et 742 à l'INSEP

19

structures d'Excellence (pôles France) rattachées à l'INSEP

882

sportifs de haut niveau rattachés à un centre RGI et 550 à l'INSEP sur 5414 sportifs listés en France en 2023/2024²

L'animation du réseau grand insep au cours de l'olympiade 2021-2024³

+22 018

heures de mobilisation des agents au bénéfice du RGI (instances de gouvernance, séminaires, ateliers, groupes de travail, etc.)

17

groupes de travail

47

instances de gouvernance dont 9 Conseils stratégiques, 28 Bureaux RGI, 10 Comités « label grand INSEP »

59

productions réalisées dont 10 livrets, 41 vidéos, 3 showrooms et 5 plateformes numériques

18

séminaires thématiques dont 9 délocalisés dans des centres du RGI

17

ateliers de formation et sensibilisation

5

conférences internationales dont 1 dans un centre du RGI

48

cadres du RGI formés et certifiés à des formations professionnelles continues pilotées par l'INSEP⁴

30

webinaires RGI

54

modules de formations professionnelles continues de l'INSEP animés par des cadres du RGI

¹ Sources : PSQS, Vis'Or, 2024.

² Il s'agit des sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles : Élite, Senior, Relève, Reconversion.

³ Sources : INSEP, centres RGI, ASPC, PSQS, 2024.

⁴ Il s'agit de certificats de compétence spécifique (CCS), journées de professionnalisation, Executive master, etc.

Les réseaux dans le réseau

ASTRE

Piloté par l'INSEP, le CREPS Montpellier/CNEA Font-Romeu et le CNSNMM Prémamanon, le réseau ASTRE a pour vocation à être un centre de ressources fiable sur les stress environnementaux, comprenant les meilleurs experts des centres équipés travaillant avec les fédérations françaises les plus investies dans ce domaine et le monde de la recherche impliqué dans le sport de haut niveau.

Le réseau ASTRE réunit entraîneurs, chercheurs, préparateurs physiques, analystes de la performance et équipes médicales-paramédicales des centres d'entraînement et fédérations pour développer l'utilisation de méthodes liées au stress environnemental dans l'optimisation de la performance. Ses membres accompagnent les athlètes et leur encadrement en se nourrissant d'une approche commune. Séminaires, veille scientifique, outils et méthodes viennent alimenter une coopération nationale au service de la performance.

RNASPI

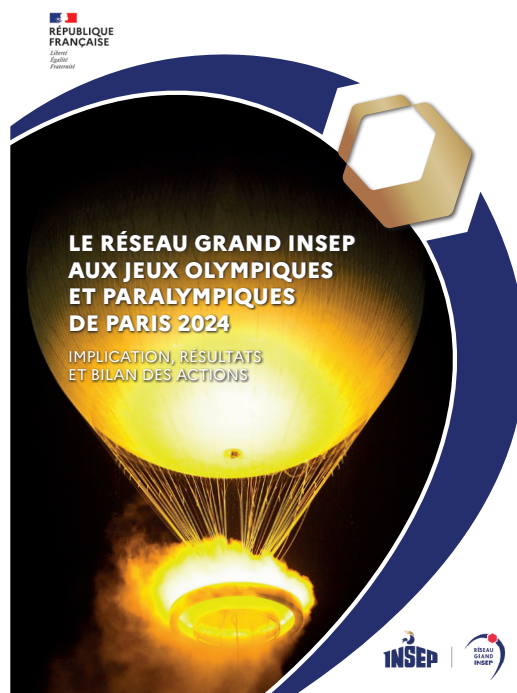
Depuis janvier 2018, le Réseau national pour l'accompagnement scientifique de la performance et de l'innovation (RNASPI) regroupe les accompagnateurs et intervenants scientifiques et technologiques de la performance, incluant notamment les référents scientifiques des fédérations sportives et des établissements du Ministère chargé des sports. L'accompagnement scientifique de la performance désigne l'ensemble des actions et des dispositifs mis en œuvre en direction de la cellule de performance (entraîneurs, athlètes, staffs, etc.) s'appuyant sur une démarche scientifique, dans un objectif d'amélioration de la performance.

Ces acteurs, au cœur de l'innovation, œuvrent ainsi pour accompagner et transformer les pratiques scientifiques et technologiques des cellules de performance, et plus largement de l'ensemble de l'écosystème du sport de haut niveau.

Ils se situent à l'interface entre les nombreux laboratoires de recherche du territoire et les cellules de performance, et ce, afin de faire émerger leurs besoins prioritaires, organiser et coordonner les projets scientifiques des fédérations.

Alors qu'en janvier 2018, cinq fédérations et trois établissements du réseau grand INSEP avaient au moins un référent scientifique, ce sont aujourd'hui 30 fédérations et 28 centres RGI qui se sont dotés de cette fonction. Pourtant, l'investissement dans ces missions de la part des fédérations et centres du réseau reste encore très hétérogène, tout comme la réalité des métiers derrière l'appellation « d'accompagnateur scientifique de la performance ». La reconnaissance et l'harmonisation des métiers constitueront l'un des principaux chantiers au cours de la prochaine olympiade.

L'INSEP poursuivra ainsi l'animation du réseau des intervenants et accompagnateurs scientifiques et technologiques en les réunissant régulièrement et en leur proposant différentes formations professionnelles afin de les acculturer aux problématiques scientifiques de l'entraînement.



12

centres RGI impliqués indirectement dans les Programmes prioritaires de recherche (PPR) « Sport de très haute performance » (utilisation des installations, expérimentations)

2017	Le laboratoire Sport, Expertise et Performance impulse une cartographie des partenaires académiques et fédéraux
2018	Création du Réseau national pour l'accompagnement scientifique de la performance (RNASP) Dynamique collaborative avec les référents scientifiques de l'INSEP, des centres RGI et des fédérations Lancement des Journées des référents scientifiques Lancement du CCS Analyste de la performance
2019	Rencontres territoriales des référents scientifiques : INSEP, centres RGI, fédérations La recherche au service de la performance Journées de rencontre des acteurs sportifs et scientifiques du RGI et des fédérations Appel à projets de recherche Sport de Très Haute Performance (PPR) Lancement du Master Sport, Expertise, Performance de haut niveau dans sa version ASP Master destiné à accompagner la montée en compétence des analystes de la performance et la formation des référents scientifiques du RGI
2020	Lancement des webinaires du RNASP Séquences d'échange en visioconférence sur les problématiques de l'accompagnement scientifique à la performance
2021	À la recherche de la performance Regroupements des acteurs de l'INSEP, du RGI et des fédérations pour valoriser l'ASP En route vers Tokyo Événement destiné à optimiser la préparation terminale en vue des JOP Tokyo 2020 Lancement des groupes de travail du RNASP
2023	Identification et accompagnement à la structuration des cellules de recherche et d'accompagnement scientifique en fédérations et centres RGI Lancement des communautés de pratique (Datavisualisation, IA générative, RTP, Fabrication Additive, Genre et performance, Aérodynamisme, Textile, ...) Lancement des actions de médiation scientifique autour du sommeil
2024	Janvier 2024 : Bilan des PPR « sport de très haute performance » Lancement des actions de médiation scientifique autour de la récupération, de l'affûtage et de la fabrication additive Sortie du documentaire « Plus vite, plus haut, plus fort » : mise en avant de l'accompagnement scientifique de la performance dans le cadre de la préparation des JOP Paris 2024 Formalisation de fiches métiers d'accompagnateurs scientifique de la performance Septembre 2024 : retraite de Jean-François Robin, humble fondateur et bâtisseur de la communauté Animation et mise en valeur du Réseau lors du Club France durant les JOP + 230 actions menés et +300 réunions sur la période 2021-2024
2025	4 juillet 2025 : Annonce d'un nouveau financement de 20M€ pour la recherche en sport de performance (PPR2)

L'ARTICULATION DES MISSIONS ENTRE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT ET L'INSEP DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DES TERRITOIRES



Anne BARROIS-CHOMBART

Directrice générale adjointe en charge de la politique sportive – INSEP



Eva SERRANO

Conseillère experte haute performance – Agence nationale du sport

Depuis plusieurs années, l'INSEP et l'ANS ont construit, développé et entretenu des liens très étroits régis par une convention de collaboration. En juillet 2022, Amélie OUDEA-CASTERA, en tant que ministre des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, a demandé qu'une réflexion partagée soit engagée, afin notamment de préciser et affiner la gouvernance des deux institutions ainsi que les périmètres d'action de leurs acteurs.

Une feuille de route détaillant les rôles, responsabilités et modalités de fonctionnement a donc été mise en écriture afin d'être plus performants collectivement.

La collaboration s'articule aujourd'hui autour de sept axes prioritaires :

1. **La recherche, l'innovation et l'accompagnement scientifique du sport de haut niveau**
2. **L'accompagnement du projet de performance des SHN et de leur encadrement**
3. **Le suivi socio-professionnel et la reconversion des sportifs de haut niveau**
4. **Le Sport data hub (SDH)**
5. **La formation des cadres de haut niveau et de haute performance**
6. **Le champ des relations internationales**
7. **L'animation et articulation des réseaux (notamment RGI et MRP des CREPS et opérateurs)**

Il est aujourd'hui possible de porter un regard lucide et critique sur les réussites de cette collaboration autant que sur les axes d'amélioration pouvant être identifiés.

AXE 1

L'axe numéro 1, comprenant **la recherche, l'innovation et l'accompagnement scientifique du sport de haut niveau**, a par exemple été moteur de nombreux projets de recherche financés, à l'instar d'Empow'Her.

AXE 2

Dans le cadre de l'axe 2 relatif à **l'accompagnement du projet de performance des SHN et de leur encadrement**, les modalités de collaboration ont été plus complexes à définir du fait d'un certain chevauchement des actions et dispositifs d'accompagnement ayant pu exister. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs concernés apparaît disposé à définir de manière plus claire et efficiente les périmètres de chacun.

AXE 3

L'axe 3, celui du **suivi socio-professionnel et de la reconversion des sportifs de haut niveau**, est pour sa part un axe fort de la collaboration. Cet axe doit être pérennisé afin d'affirmer de manière encore plus engagée le modèle français qui souhaite être défendu.

AXE 4

Le Sport data hub (SDH), dont le fonctionnement précède la convention INSEP – Agence nationale du sport, illustre parfaitement les synergies réussies et de la capacité des institutions à dialoguer et à travailler collégialement pour le sport tricolore. Cette structuration majeure de la collaboration entre l'INSEP et l'ANS a permis de poser les premières pierres du travail collaboratif et a été un réel levier d'optimisation de la performance, notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

AXE 5

Pour ce qui est de l'axe 5, relatif à **la formation des cadres de haut niveau et de haute performance**, il s'agissait ici d'un enjeu primordial, la montée en compétences de l'encadrement des sportifs et sportives de haut niveau étant essentielle. Les objectifs ont été atteints, avec quelques obstacles à surmonter en chemin : le chevauchement des formations locales, régionales ou nationales, la multitude d'interlocuteurs aux enjeux variés, les nombreux dispositifs existant ou créés (l'École des cadres du Ministère chargé des sports, le « Plan coach » de l'ANS, les formations portées par l'INSEP, etc.).

AXE 6

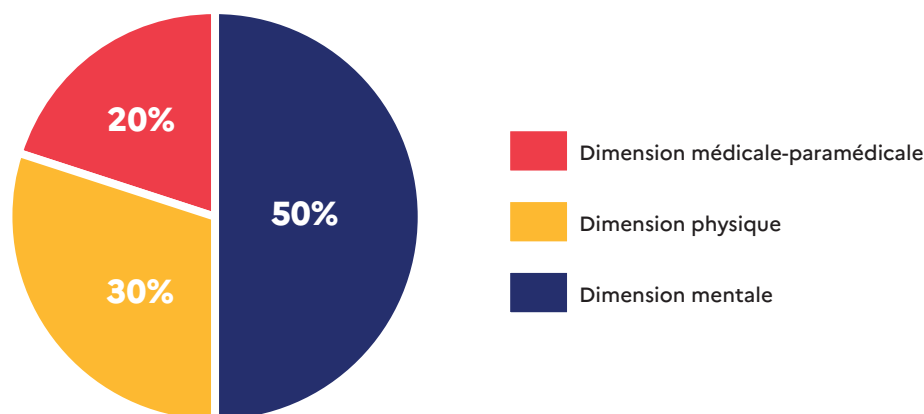
L'axe 6 concerne **les relations internationales**, et voit l'Agence nationale du sport en nécessité de renforcer ses stratégies, n'ayant aujourd'hui pas de services dédiés à ce champ d'action. L'INSEP et les centres du réseau grand INSEP, à travers notamment la dynamique impulsée par la Cellule d'accompagnement et de pilotage du réseau international et du grand INSEP (CAPRIGI), anciennement Cellule des relations internationales et du réseau grand INSEP (CRIRGI), ont joué un rôle prépondérant dans la construction de stratégies liées aux collaborations et partenariats avec des structures et centres d'entraînement à l'international, au service des SHN français et de leur encadrement. Ainsi, les collaborations INSEP – ANS gagneraient à être renforcées, dans le cas où l'Agence nationale du sport ferait le choix de se doter d'une cellule internationale.

AXE 7

Enfin, l'axe 7 de la convention de collaboration entre l'INSEP et l'Agence nationale du sport est relatif à **l'articulation et l'animation des réseaux** : réseau grand INSEP, Maisons régionales de la performance des CREPS et opérateurs, réseaux thématiques, etc. Ici encore, bien que des améliorations très importantes aient été notées au cours des deux dernières années (notamment dans le cadre de la préparation aux JOP de Paris 2024), ce point a besoin d'être clarifié et le périmètre d'action doit être défini plus clairement entre les acteurs.

Le rôle de l'ANS, au travers des Maisons régionales de la performance, est d'harmoniser les services sur le territoire. Celui du réseau grand INSEP, au travers de son animation, est de faire monter en compétences les acteurs et de faire monter en gamme les services des centres labellisés.

Ainsi, bien que plusieurs acteurs agissent simultanément sur l'animation territoriale, et que les structures puissent être accompagnées à la fois par l'INSEP et l'ANS, il apparaît comme évident que les actions menées peuvent converger vers un objectif commun : celui d'optimiser l'accompagnement des sportifs et sportives de haut niveau et de leur encadrement sur le territoire. Les données relatives aux services utilisés et financés par la convention depuis 2023 en témoignent, avec la répartition suivante en matière d'optimisation de la performance :



À l'été 2024, dans le cadre des JOP de Paris, la collaboration a par exemple remarquablement été mise en pratique et illustrée au travers du dispositif « Gagner en France ». Ce dispositif, lancé à la fin de l'année 2020, visait à maximiser les chances des athlètes français aux JOP de Paris 2024, en leur offrant, ainsi qu'à leur encadrement, les meilleures conditions possibles pour optimiser leurs performances.

Porté par neuf entités sportives, dont l'INSEP, ce programme piloté par l'ANS et déployé sous une forme collaborative a réussi à fédérer les acteurs et à gagner la confiance des fédérations, athlètes et staffs via de nombreuses actions :

- **La mise à disposition du matériel REPLICA sur les sites d'entraînement et de préparation des athlètes ;**
- **Le déploiement de la Maison de la performance, lieu d'entraînement et de préparation mis à disposition des athlètes et encadrants tricolores, environnement propice à la performance ;**
- **L'amélioration des conditions de vie des athlètes au village olympique, grâce au travail du CNOSF et du CPSF, renforçant le sentiment d'appartenance à l'équipe de France ;**
- **Enfin, un camp de base a été déployé à l'INSEP, dédié exclusivement aux équipes de France durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce camp de base avait pour objectif de créer « une bulle » de préparation terminale pour les équipes de France ayant choisi l'INSEP, avec un accompagnement spécifique et sur-mesure répondant à tous leurs besoins.**

Le programme « **Gagner en France** » a notamment été un levier important dans la structuration d'un travail collectif et la mutualisation des ressources, au-delà de l'héritage matériel et immatériel pour l'INSEP et les centres du réseau grand INSEP.

Dans l'objectif de pérenniser un modèle qui se veut partagé et durable, le dispositif est devenu après les JOP de Paris 2024 « Gagner aux Jeux », renforçant encore les collaborations entre l'Agence nationale du sport, l'INSEP et le réseau grand INSEP avec Milano-Cortina 2026, Los Angeles 2028, Les Alpes françaises 2030 et Brisbane 2032 en ligne de mire.

Forts de ce bilan, l'INSEP et l'Agence nationale du sport travaillent aujourd'hui à la rédaction d'une nouvelle convention, comprenant notamment une feuille de route commune. Les deux institutions souhaitent identifier les marges de progression à combler, renforcer les synergies entre les différents acteurs et optimiser l'accompagnement fourni aux athlètes et à leurs staffs.

L'axe paralympique sera également un axe fort de la nouvelle convention avec le recrutement spécifique d'un conseiller haut niveau / haute performance dédié à cette thématique pour chaque MRP afin que les athlètes concernés se sentent moins isolés.

SESSION 1

Le réseau grand INSEP aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et les perspectives de demain.

IMPLICATIONS, RÉSULTATS ET BILAN DES ACTIONS LORS DES JOP DE PARIS 2024



Althéa LAURIN

*Sportive de haut niveau, médaillée olympique
Fédération française de taekwondo*

Christophe MASSINA

*Entraîneur national
Fédération française de judo*

Sophie DUBOURG

*Directrice technique nationale
Fédération française d'équitation*

Thomas SENN

*Directeur
CREPS Auvergne-Rhône-Alpes – Vichy*

Nous l'avons dit et l'affirmons : les centres du réseau grand INSEP ont pleinement contribué aux performances exceptionnelles des équipes de France olympique et paralympique lors des Jeux de Paris 2024.

Si l'INSEP reste le partenaire privilégié de nombreuses fédérations, ces dernières se sont naturellement tournées vers les différents centres du réseau pour des stages d'entraînement dans la perspective de l'échéance parisienne. Les sportifs de haut niveau ont notamment pu y trouver des conditions idéales de préparation, mais aussi un cadre dépaysant, propice à l'épanouissement et à la récupération, qui leur permettait de s'éloigner de la pression inhérente à l'événement.

Les centres du réseau grand INSEP ont également tous été des acteurs clés dans l'accompagnement de certaines délégations étrangères et ont contribué à l'animation de la dynamique olympique sur les territoires.

Outre la préparation des Jeux, les fédérations se sont aussi appuyées sur les centres pour structurer leurs projets de performance fédéraux. Elles viennent chercher dans les différentes structures, selon leurs besoins, des infrastructures de qualité, mais aussi la concentration de compétences, une capacité d'adaptation ainsi que des outils d'optimisation de la performance, à l'image de l'hypoxie.

Plus globalement, les ressources du réseau apparaissent aujourd'hui comme des leviers incontournables dans l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Depuis la décentralisation qui a transféré le patrimoine des établissements aux régions, plus de 330 millions d'euros ont été investis ces dernières années pour moderniser les infrastructures des centres du réseau. Ces derniers ont ainsi adopté une logique de développement aux côtés de leurs partenaires en s'appuyant sur le bras armé des Maisons régionales de la performance, avec parfois des approches adaptées aux spécificités de chaque centre. Le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes - Vichy, par exemple, a fait le choix dans la conception de son projet d'opter pour une logique d'inclusion inversée avec des services identiques pour les athlètes valides comme pour les athlètes en situation de handicap. Parallèlement, les centres ont œuvré afin de renforcer la montée en compétences de leurs cadres, pour répondre au mieux aux besoins des fédérations.

Si les Jeux de Paris ont eu un effet accélérateur indéniable, tous les acteurs s'accordent à dire que les marges de progression restent importantes. Outre un accompagnement à 360° qui doit être privilégié, les centres doivent davantage adapter leur capacité d'accueil, faire preuve de réactivité, d'agilité et de souplesse pour répondre avec efficacité et rapidité aux demandes des fédérations. Un accent particulier devra être mis sur le partage d'expériences avec une ouverture renforcée vers les acteurs externes. Les fédérations attendent également que les dispositifs d'accompagnement à la préparation physique et mentale soient intensifiés, tout comme la formation des cadres et des athlètes. Enfin, les conditions d'accès notamment en matière de tarification doivent rester abordables.

Les centres du réseau grand INSEP vont devoir désormais convaincre leurs partenaires publics et privés de les aider à développer des projets encore plus ambitieux en profitant de l'effet accélérateur des Jeux 2024, notamment en intégrant la dimension patrimoniale à leurs projets.

81 %

des médaillés olympiques sont des sportifs s'entraînant ou étant accompagnés par l'INSEP ou un centre RGI¹

20 %

des médaillés paralympiques sont des sportifs s'entraînant à l'INSEP ou au sein d'un centre RGI²

31

médaillés aux Jeux Olympiques de Paris 2024 sont passés par un centre RGI au cours de leur carrière, contre 25 médaillés à Tokyo 2020 et 7 médaillés à Rio 2016

13

médaillés aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 sont passés par un centre RGI au cours de leur carrière, contre 6 médaillés à Tokyo 2020 et 1 médaillé à Rio 2016

19 %

des médaillés olympiques et paralympiques de Paris 2024 sont passés par un centre RGI au cours de leur carrière

¹ Selon la fiche de rattachement de l'établissement à l'instant T de la compétition et non pas le lieu principal d'entraînement.

² Selon la fiche de rattachement de l'établissement à l'instant T de la compétition et non pas le lieu principal d'entraînement.

COMMENT RÉPONDRE ENCORE MIEUX AUX ATTENTES ET BESOINS DES FÉDÉRATIONS ?



Laurence VALLET-MODAINE

*Cheffe du bureau des fédérations, du sport de haut niveau et du sport professionnel
Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative*

Éric SRECKI

*Conseiller expert haute performance
Agence nationale du sport*

Le Projet de performance fédéral (PPF) est le cadre stratégique et opérationnel par lequel une fédération sportive française organise l'identification, la formation et l'accompagnement de ses sportifs vers le haut niveau. Élaboré pour une durée de quatre ans, il fixe les objectifs de performance à l'échelle nationale et internationale, ainsi que les moyens mobilisés pour y parvenir.

Il s'appuie sur deux volets principaux : le programme d'excellence, destiné aux sportifs déjà inscrits dans une dynamique de haut niveau et de haute performance, et le programme d'accession, ciblant les jeunes à potentiel. Le PPF définit notamment les structures (pôles France, pôles Espoirs, etc.), les critères de sélection et les modalités d'accompagnement des SHN.

Le PPF constitue la feuille de route de chaque fédération pour structurer sa stratégie, en la déclinant à la fois en axes stratégiques et en axes opérationnels.

L'Agence nationale du sport et la Direction des sports jouent bien sûr un rôle prépondérant dans les stratégies liées aux PPF et leur développement, en assurant notamment leur validation.

L'un des objectifs premiers du réseau grand INSEP est de se mobiliser, de manière collaborative, afin de répondre aux besoins des fédérations dans l'accompagnement des sportifs et sportives de haut niveau, leur développement et leur quête de performance.

De ce fait, le rôle des centres du réseau grand INSEP est essentiel dans le déploiement des PPF. Le dialogue entre les équipes de direction et les départements haut niveau et/ou Maisons régionales de la performance, ainsi que les fédérations doit être constant. Ces échanges permettent de cadrer l'accompagnement des pôles et des structures au sein des centres du réseau, afin de faire converger les attentes sportives, académiques et socio-professionnelles.

Les centres du réseau grand INSEP jouent également un rôle essentiel de coordination territoriale, assurant l'interface entre les fédérations et les territoires, en lien avec les services déconcentrés de l'État. Ils mettent à disposition des fédérations leur expertise et infrastructures sportives.

A cet effet, les centres du réseau grand INSEP bénéficient de subventions fléchées de l'État, des régions ou de l'Agence nationale du sport destinées à soutenir la mise en œuvre des PPF. Ces financements s'appuient sur des conventions tripartites qui définissent clairement les rôles, les objectifs sportifs ainsi que les moyens humains, matériels et financiers engagés.

L'instruction du 4 mars 2025 relative à la mise en place des PPF des fédérations avait pour objectif de clarifier et structurer les attentes relatives aux périmètres et champs d'action de tous les acteurs. Elle encadre la campagne de validation des PPF 2025-2029, dans le prolongement du bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Elle complète notamment la réglementation concernant la reconnaissance des disciplines sportives de haut niveau et la question des inscriptions sur listes ministérielles des sportifs de haut niveau.

Inhérents à l'écriture des PPF et aux stratégies fédérales, des outils de suivi et d'évaluation sont évidemment mis en place, à travers différents indicateurs, afin d'évaluer les structures et dispositifs de ces mêmes PPF.

La nouveauté de cette campagne 2025-2029 de validation des PPF réside notamment dans l'approfondissement des questions liées à l'éthique, l'intégrité, l'inclusion, la mixité, l'égalité de traitement entre sportives et sportifs, autant qu'à la santé mentale des athlètes – grande cause nationale de l'année 2025.

Ainsi, les axes relatifs à l'éthique et à l'intégrité prennent une place beaucoup plus prégnante. L'objectif est, de sensibiliser, protéger et former les athlètes ainsi que leurs encadrements au moyen de ressources documentaires et d'outils dédiés. Ces accompagnements sont mis en place avec le soutien de l'Agence nationale du sport dans le cadre des stratégies proposées par les fédérations, et bénéficient du support opérationnel des Maisons régionales de la performance des centres du RGI et opérateurs publics de l'État, dans leur déploiement.

Ainsi, le pilotage quadripartite des PPF – Direction des sports, INSEP – réseau grand INSEP, fédérations et Agence nationale du sport – est extrêmement important pour équilibrer les relations, travailler de manière pertinente et défendre de manière durable et pérenne un modèle de gouvernance français efficient.

La communication y est primordiale et la prise de décision se fait après la concertation de l'ensemble des acteurs. Cependant, quelques axes d'amélioration sont encore perceptibles. À titre d'exemple, la capacité à organiser des temps de partage croisés entre centres du réseau et fédérations, ou la mise en place de temps d'échanges stratégiques entre les centres RGI eux-mêmes, pourrait permettre de répondre de manière collégiale aux dynamiques fédérales.

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

L'éthique et l'intégrité sont au cœur de l'attention de l'INSEP et du réseau grand INSEP : il est de notre responsabilité à tous de prévenir les dérives éthiques dans le sport de haut niveau.

Comportements et propos inappropriés et interdits, phénomènes d'emprise, bien-être, maltraitance et performance, relations entraîneurs-athlètes-parents : autant de sujets dont nous devons prendre conscience et sur lesquels nous devons nous informer. Et ce, afin de faire du sport de haut niveau un espace plus sain.



Plateforme Sport
et Intégrité

QUELLES PRÉPARATIONS ET STRATÉGIES EN VUE DE MILANO-CORTINA 2026 ET LOS ANGELES 2028 ?



Géraldine ZIMMERMAN

Directrice technique nationale adjointe
Fédération française des sports de glace

Stéphane LECAT

Directeur technique national
Fédération française de triathlon

Muriel ROTH

Directrice
CREPS de Toulouse

Bertrand DAILLE

Chef du pôle performance
INSEP

Frédérique JOSSINET

Manager de l'équipe de France
Fédération française de judo

La page des Jeux 2024 définitivement fermée, même si la question de l'héritage reste centrale, les principaux acteurs du sport français ont désormais le regard tourné vers les prochaines grandes échéances internationales, à commencer par les Jeux d'hiver 2026 de Milano-Cortina et les Jeux d'été de Los Angeles 2028, sans oublier bien sûr les Alpes Françaises 2030.

Afin de répondre aux projets de performance des athlètes et de leur encadrement dans la perspective de ces événements, les fédérations ont défini leurs stratégies de déploiement opérationnel des actions. Si les acquis et les résultats des précédentes olympiades et paralympiades sont une base solide sur laquelle elles peuvent s'appuyer, les fédérations expriment leur volonté de pérenniser leur ambition et de s'inscrire dans une nouvelle dynamique. Cette approche vise à consolider les actions initiées tout en intégrant les évolutions nécessaires, et ce, afin de construire l'avenir et former les nouvelles générations.

Des temps de travail intergénérationnels entre les différents collectifs sont déjà mis en place. Toutefois, les fédérations souhaitent aller plus loin en individualisant davantage le suivi de chaque athlète, avec finesse et justesse. Elles cherchent également à optimiser la programmation des entraînements et à mieux appréhender tous les paramètres de la performance, à commencer par les datas. L'objectif est clair : aller chercher l'or lors des prochains Jeux, été comme hiver.

Dans ce contexte, l'INSEP et l'ensemble des centres du réseau grand INSEP auront un rôle important à jouer. En évolution permanente, tant au niveau des infrastructures que des services proposés, les centres offrent un environnement d'excellence, au cœur du dispositif national de la performance, afin répondre de manière optimale aux besoins des fédérations.

Cependant, ces dernières ne disposent pas du même niveau d'implantation géographique sur le territoire. Cette donnée est importante et doit être prise en compte. Les disciplines d'hiver trouvent naturellement refuge dans les centres installés dans les massifs alpins, pyrénéens ou dans les Vosges. L'INSEP explore actuellement des solutions pour aider à préparer les épreuves des Jeux d'hiver en dehors des montagnes. De nouveaux enjeux font leur apparition comme la gestion des stress environnementaux, à l'image par exemple du réseau ASTRE.

L'ensemble du réseau a un rôle à jouer dans cette réflexion. Malgré les spécificités géographiques des disciplines hivernales, ces dernières peuvent s'appuyer sur l'expertise des centres et de leurs équipes pour remettre en question leurs modes de fonctionnement et l'approche de l'entraînement afin de faire évoluer leurs pratiques.

Compte-tenu de la variété et de la pluralité des entraînements et des compétitions organisées aux quatre coins du globe, la majorité des athlètes et des collectifs s'entraînent dans des structures disséminées sur l'ensemble du territoire voire, à l'étranger. L'INSEP et les centres du réseau sont alors au cœur de la stratégie pour l'accompagnement des sportifs (médical, évaluation de la condition physique, suivi gynécologique) lors des regroupements et stages.

Des questions nouvelles émergent, telles que la gestion du décalage horaire, qui pourrait faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans les mois à venir.

Avec l'appui de l'INSEP, les fédérations cherchent de nouvelles synergies afin d'optimiser la performance. À cet égard, le projet de recherche récemment initié, en partenariat avec l'armée, par la Fédération française des sports de glace, pourrait permettre de développer de nouvelles collaborations avec des entreprises et des universités.

Les Jeux 2026 représentent un tremplin pour les Alpes françaises 2030. Ils peuvent permettre de structurer les actions à mettre en œuvre ces quatre prochaines années, notamment sur le volet scientifique, la formation, ou encore les datas. De nouvelles orientations sont d'ores et déjà définies dans la perspective de 2030 et un travail multigénérationnel pourrait aider à créer un collectif, une culture commune.

Dans la perspective des Jeux d'été de Los Angeles 2028, les fédérations olympiques et paralympiques souhaitent insuffler une dynamique équilibrée, en décroissant fortement les enjeux de performance en commun. Certaines envisagent ainsi de se rapprocher et mutualiser leurs compétences afin d'optimiser la préparation de leurs athlètes respectifs.

Les fédérations souhaitent également s'appuyer sur les ressources de l'INSEP et des centres du réseau pour accompagner les sportifs déjà en lice en 2024 qui ont souhaité poursuivre l'aventure, mais qui devront désormais composer avec une nouvelle génération ambitieuse.

L'INSEP réfléchit actuellement au rôle qu'il pourrait jouer en amont du dernier stage terminal en proposant aux fédérations intéressées un camp de base avant le départ pour Los Angeles. Ce camp reprendrait les grandes lignes de celui mis en place avant les Jeux de Paris 2024.

Le réseau devra lui aussi faire preuve de sa capacité de décroissement en adoptant des approches transversales visant à acculturer les différents acteurs à plusieurs domaines, notamment les sciences du sport. Si les infrastructures sont fondamentales dans la stratégie, une réflexion pourrait également être engagée sur la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique pour mieux maîtriser les coûts. Enfin, les centres sont également confrontés à un enjeu de communication afin de mieux faire connaître leurs spécificités et leurs expertises, de consolider le modèle économique et de développer de nouvelles procédures d'accompagnement.



L'ÉVOLUTION DU LABEL GRAND INSEP 2025-2028 ET RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2021-2024

Florence MÉA

*Directrice générale adjointe
IFCE*

Patrice GERGÈS

*Directeur
CREPS des Hauts-de-France*

Frank BIGNET

*Directeur technique national
Fédération française d'athlétisme*

Depuis sa création, le label grand INSEP est la porte d'entrée du réseau grand INSEP : il n'est pas une finalité, mais un outil permettant aux centres d'entraînement de haut niveau d'intégrer la dynamique réseau et de se structurer afin de répondre aux besoins des sportifs et sportives de haut niveau et des fédérations. Il est la garantie d'un accompagnement à 360° pour les fédérations, autant qu'une marque de qualité garantissant la fiabilité et l'efficacité de l'accompagnement fourni aux athlètes et à leurs fédérations.

Le chemin parcouru depuis 2013 est énorme : tant pour la reconnaissance de l'importance de ce label de la part des différentes institutions sportives, éducationnelles, politiques, que par la façon dont ses critères se sont étoffés au fil des années.

La décentralisation (loi NOTRe de 2016) ainsi que l'obtention par la France de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en septembre 2017 ont été deux leviers essentiels dans l'accélération des moyens financiers investis dans le cadre de la rénovation des infrastructures, dont ont notamment bénéficié les centres du réseau grand INSEP.

La quête de l'amélioration devant être permanente, les enjeux sociétaux évoluant au fil des années (notamment sur les questions d'éthique et d'intégrité, bien plus centrales aujourd'hui), le label évolue afin de répondre de manière pertinente à ces nouveaux défis économiques, sociétaux, et relatifs à l'accompagnement des athlètes dans leur développement citoyen.

Ce label, à travers ses différentes campagnes de labellisation et alors que nous entrons dans la campagne 2025-2028, constitue une promesse d'accompagnement des équipes de France olympiques et paralympiques. Il s'appuie sur les infrastructures et les services mis à disposition des SHN sur le territoire français, tant métropolitain qu'ultramarin. Comme pour chaque nouvelle olympiade, un cahier des charges a été élaboré, révisé et actualisé, présentant une nouvelle déclinaison des prérequis nécessaires à la labellisation.

En complément des critères passés, le label 2025-2028 met l'accent sur le travail collaboratif des acteurs locaux au service de la performance, répondant à l'objectif de positionner les centres comme des références de proximité, au service des sportifs de haut niveau et de leurs encadrants.

La campagne de labellisation 2021-2024 était articulée autour de quatre piliers : bien s'entraîner, bien vivre, bien se soigner, bien se former. Chacun de ces piliers était composé de champs d'optimisation de la performance, dont l'objectif était de couvrir le plus largement possible le spectre des procédures d'accompagnement des sportifs et sportives de haut niveau.

La mouture 2025-2028 réaffirme ces critères, présentés cependant sous de nouveaux piliers :

- **Bien séjourner,**
- **Bien accompagner,**
- **Impliquer et développer l'écosystème local,**
- **S'engager dans une dynamique nationale, voire internationale.**

Le label 2025-2028 confirme sa vocation à ne s'ouvrir qu'aux centres d'entraînement de haut niveau porteurs de politiques sportives publiques. Il constitue la clé de la dynamique collaborative du RGI et facilite la participation aux actions de coopération, aux regroupement nationaux et internationaux, aux productions et l'exploitation d'outils d'aide à la performance.

Le mémento du label grand INSEP 2025-2028 explicite très clairement ces différents points : le label garantit une organisation de qualité aux acteurs du sport français et prépare les sportifs des fédérations à atteindre la plus haute performance sportive.

Il joue également un rôle dans la mise en œuvre et le déploiement des Projets de performance fédéraux (PPF) et dans l'accomplissement des programmes d'accession et d'excellence, à travers la cohérence des services proposés, la mutualisation des procédures d'accompagnement des SHN et la mobilisation des ressources sur le territoire dans une ambition nationale : celle de faire rayonner le sport français.

Les centres labellisés trouvent un sens dans cette énergie commune à travers l'appartenance à une dynamique nationale à dimension et ambition internationale. Ils s'appuient sur une feuille de route commune qui leur permet d'accompagner les politiques sportives des fédérations en matière de sport de haut niveau, mais également sur des leviers permettant la montée en compétences des cadres du sport. Cette approche permet d'harmoniser et de spécialiser l'offre d'accompagnement à destination des athlètes et des fédérations.

En complément, le label grand INSEP est également un outil de structuration interne pour les centres du réseau, qui permet aux équipes d'adopter un langage commun et de défendre une ambition partagée : celle de l'accompagnement des athlètes de haut niveau. Un jeu d'équilibre s'instaure donc entre l'exigence inhérente à la performance, et la posture bienveillante à adopter face à un public varié, parfois très jeune, parfois en délicatesse vis-à-vis de son double cursus de formation vers l'excellence, mais qui met tout en jeu dans sa recherche de performance au quotidien.

Dernier point : le label grand INSEP est une clé permettant de faire comprendre ce qu'est un centre d'entraînement de haut niveau à un public non averti, avec toutes les spécificités inhérentes au rythme de vie des SHN. Il permet d'emmener avec soi partenaires, institutions, et de fidéliser les publics.

Pour conclure, le label grand INSEP est évolutif : il suit les enjeux, besoins et attentes liées au sport de haut niveau autant qu'à l'évolution de la société. Il permet aux centres de se challenger et de se remettre en jeu, en entrant dans la dynamique de candidature, ponctuée d'un audit, et permet d'identifier les marges de progrès notables.

Le réseau et le label grand INSEP sont une dynamique commune, un lieu de reconnaissance entre pairs, où il faut être agile et singulier à la fois : il est tout aussi important de défendre ce qui rassemble chaque centre, que ce qui en fait sa spécificité.

Le modèle porté depuis plus de dix ans doit être une fierté. Bien que perfectible, il inspire aujourd'hui certains pays, notamment anglo-saxons, à travailler en réseau – le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni. Cependant, aucun modèle étranger ne s'en rapproche réellement, et les spécificités portées par le réseau grand INSEP constituent un important levier dans l'optimisation de la performance, pour les athlètes et leurs encadrants.

Pour autant, les prochaines années devront être marquées par une vigilance particulière quant au modèle économique des centres du réseau grand INSEP et des fédérations, en recherchant un alignement qui permettra à toutes les structures concernées de répondre à leurs besoins et enjeux. L'amélioration continue de la structuration des centres RGI pourrait se traduire par une augmentation des coûts pour les fédérations, dont les modèles économiques restent fragiles et dépendants des financements publics. Cette amélioration structurelle est coûteuse, et ne pourra pas toujours être une réponse apportée : il faudra alors avoir la capacité de travailler intelligemment afin de valoriser le réseau tout en préservant les fédérations.



BIEN SÉJOURNER



BIEN ACCOMPAGNER

**4
NOUVEAUX
PILIERS**



**IMPLIQUER ET DÉVELOPPER
L'ÉCOSYSTÈME LOCAL**



**S'ENGAGER DANS UNE
DYNAMIQUE NATIONALE,
VOIRE INTERNATIONALE**

RESTITUTION PAR UN GRAND TEMOIN



Dominique NATO

Président, ancien directeur technique national de la Fédération française de boxe, ancien directeur du CREPS Nancy

Le réseau grand INSEP est un réseau qui s'est construit, développé et étoffé sur la durée. Pensé pour répondre aux besoins des fédérations et leurs sportifs, ses premiers objectifs, ses modalités de fonctionnement et les procédures d'accompagnement mises en place ont évidemment été évolutives.

Les premiers leviers de réussite du réseau. Ces facteurs ont bénéficié tant aux équipes de direction, qui y ont entrevu des pistes intéressantes de formation de leurs cadres, qu'aux équipes des centres elles-mêmes, pour lesquelles la possibilité de se confronter avec leurs pairs a constitué une véritable richesse.

Après que l'INSEP se soit vu confier, en avril 2013, le pilotage du réseau national de structures d'entraînement et de formation de haut niveau – avec à la clé la création d'un label à distribuer aux établissements et centres d'entraînement –, la mission grand INSEP a été déployée. Elle avait alors pour objectif premier de cartographier l'offre de haut niveau dans les CREPS et écoles nationales et de penser l'animation de ce réseau, notamment à travers les groupes de travail, séminaires et autres outils et productions à destination de la montée en compétences des cadres du sport.

Par une circulaire de février 2015, le réseau grand INSEP a officiellement été créé à la demande du Ministère chargé des sports. L'INSEP, sous le prisme de son directeur général, est chargé de son pilotage et de son animation. Cette circulaire a défini l'organisation, les objectifs et les modalités de fonctionnement du réseau : la mutualisation et le partage de bonnes pratiques au service du sport tricolore.

Suite à cette circulaire et au déploiement de la mission grand INSEP, en charge de l'animation du réseau, le premier défi majeur a été de fédérer les acteurs. En effet, dans le contexte particulier de la loi de décentralisation et du transfert des CREPS aux régions, la mise en réseau pouvait être perçue comme une mise en concurrence. En ce sens, peu imaginaient que ce réseau allait réellement se constituer et subsister dans le temps. Le travail collaboratif, la mutualisation, l'échange et la collégialité des décisions ont été les

Par ailleurs, le travail de formalisation et structuration mené à travers le développement d'outils tels que le PSQS ou le label grand INSEP a constitué un levier supplémentaire qui ont permis aux centres de s'approprier la dynamique du réseau grand INSEP. Par ailleurs, le label grand INSEP et sa procédure de labellisation ont, par exemple, constitué des clés de voûte essentielles dans la relation avec les régions, devenues en partie financeuses, contribuant ainsi à la structuration et au développement des centres.

Cette marque de qualité, est devenue un élément sécurisant pour toutes les parties prenantes gravitant autour de la performance des sportifs de haut niveau : parents, fédérations, acteurs académiques, acteurs institutionnels, etc. En effet, et il est important de le souligner ici, les centres du réseau n'accompagnent pas uniquement les sportifs dans leur parcours de performance, mais forment des jeunes sportifs et sportives de haut niveau à la vie citoyenne.

La question de la responsabilité et du rôle majeur incombant à un centre accueillant un athlète de haut niveau, dans toutes les étapes de sa carrière et de sa vie personnelle et professionnelle, est donc cruciale, et le label grand INSEP a eu un rôle important dans la structuration des réponses apportées sur ce sujet en prenant en compte ces différents volets : accompagnement scolaire, insertion sociale, professionnalisation, éducation citoyenne.

Les évolutions du réseau grand INSEP et de la gouvernance du sport

2016

Décentralisation des CREPS : Loi NOTRe

lancement du label Grand Insep

2017

22 centres labellisés

Lancement de la dynamique dimension physique

Attribution des JOP 2024

Lancement du portail collaboratif grand INSEP

1e édition des Assises du RGI

2018

23 centres labellisés

Lancement de la dynamique dimension mentale

Ateliers de profilage moteur aux JOJ Buenos Aires 2018

Forum européen ASPC à Macolin (Suisse)

2019

Ouverture vers les centres nationaux d'entraînement

Nouveau logo INSEP-RGI et évolution des critères d'attribution du label grand INSEP

Séminaires nationaux : RHN, médical-paramédical, accueil

Organisation territoriale de l'État (transfert du haut niveau aux CREPS)

Séminaires thématiques : réathlétisation, dimension mentale, para-sport, journées de formation sur le profilage moteur

Forum mondial ASPC à Barcelone

Création de l'ANS

2020

26 centres labellisés

COP2024 INSEP intégrant le RGI

Livret pour sportifs et entraîneurs en période de confinement

Création du Sport Data Hub (ministère chargé des Sports, ANS, INSEP)

Déploiement de l'AMS ATHLETE 360

Montée en puissance du groupe ASTRE au sein des centres RGI

Ateliers de profilage moteur aux JOJ Lausanne 2020

Site des JOJ au sein d'un centre RGI (CNSNMM - Prémamanon)

2021

30 centres labellisés

Restitution du livret SCO-ESHN

Mise en place de la nouvelle gouvernance territoriale (Conférences régionales du sport, Conférences des financeurs, Maisons régionales de la performance)

Carto 360

Cartographie des intervenants professionnels du sport de haut niveau

Lancement des webinaires RGI

Lancement de la plateforme EAD

Séminaire national et conférence internationale dimension mentale

Stratégies d'accueil des délégations étrangères en vue de Paris 2024

2022

31 centres labellisés

2e édition des Assises du RGI

Séminaire national et conférence internationale dimension physique

Livret sur la dimension mentale

Lancement des ateliers « Règles, cycles, périnée et performance »

Lancement collaboration AFLD « Formation Educateur AFDL »

2023

32 centres labellisés

Lancement des ateliers « Incontinence urinaire d'effort »

Accueil assemblée générale et Forum de l'ASPC à l'INSEP

Délocalisation des remises de labels RGI

Loi 15 décembre 2023 sur l'aménagement scolaire

2024

32 centres labellisés

Accueil des JOP 2024 en France

Symposium ASTRE au CNEA à Font Romeu

Le réseau grand Insep aux JOP de Paris 2024

Séminaire national et conférence internationale « Femme et Performance »

Signature convention ANS x INSEP x DS

Loi 8 mars 2024 sur les violences sexuelles dans le sport

2025

Guide du responsable de structure PPF

Lancement de la troisième campagne de labellisation RGI, évolution des critères

3e édition des Assises du RGI

Thématique fil rouge : le développement des jeunes athlètes

Conférence internationale stress environnemental

Fusion cellule CAPRIGI

La plateforme sport et intégrité

SESSION 2

Les centres RGI dans l'accompagnement de la relève olympique et paralympique 2026, 2028 et 2030

L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU



Bruno REIBEL

Inspecteur académique

Inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

Rectorat de l'académie de Créteil

Délégué académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme.

La question de l'accompagnement scolaire, des aménagements de la scolarité et du double-projet est absolument centrale dans les parcours de performance des sportifs et sportives de haut niveau. Les dispositifs mis en place sont multifactoriels, impliquent de nombreux interlocuteurs sportifs, scolaires et politiques et leur cohérence peut faciliter ou complexifier la quête de résultats des athlètes de haut niveau.

En ce sens, les centres du réseau grand INSEP travaillent de concert avec les rectorats, collèges, lycées, universités de leurs territoires afin de proposer les solutions les plus cohérentes à leurs sportifs et sportives en structure.

Une première présentation porte sur l'organisation mise en place entre les centres franciliens, notamment l'INSEP et l'académie de Créteil, avec plusieurs dispositifs déployés à ce jour. Le premier point souligné est l'importance de reconnaître et de valoriser les établissements accueillant les SHN, notamment afin de garantir la continuité de la politique d'accueil même en cas de changement de personnel.

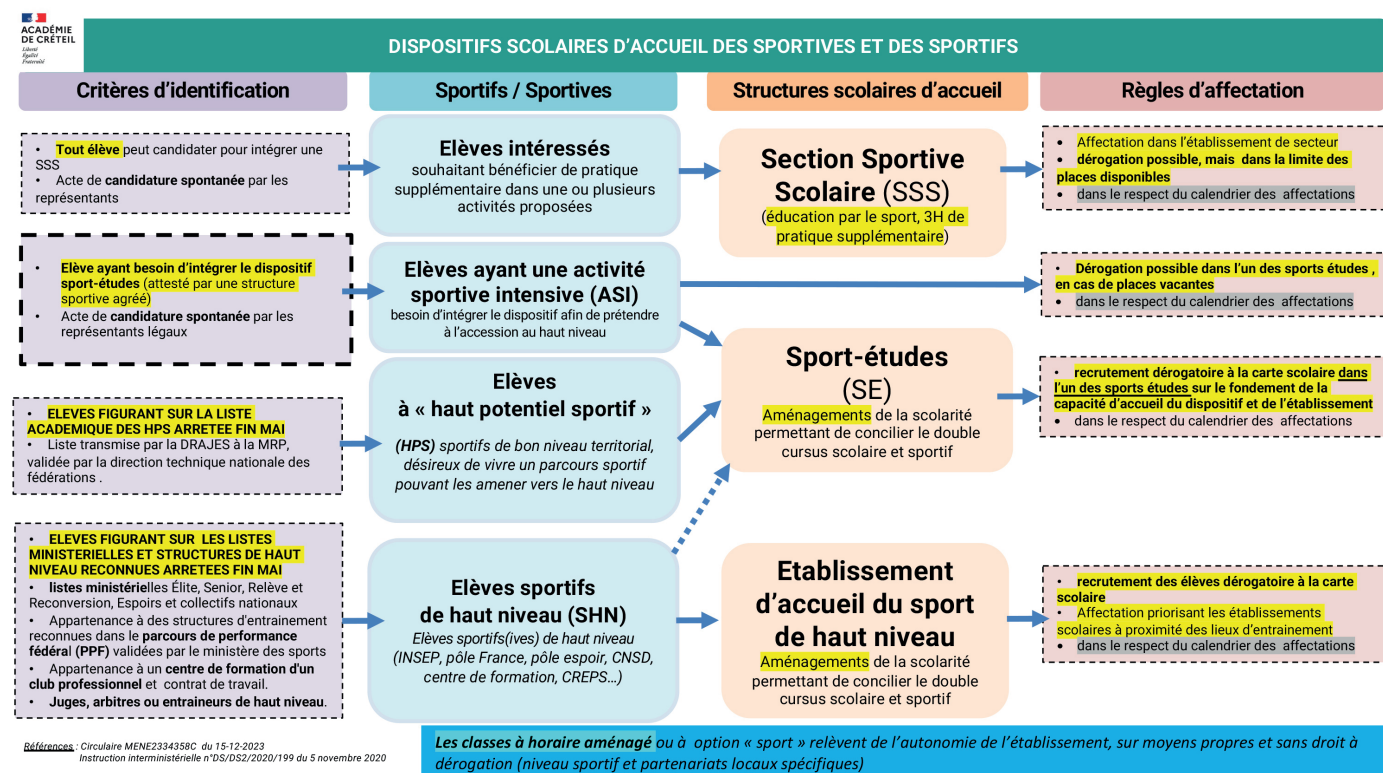
Trois établissements sont partenaires de l'INSEP. Les enseignants accueillent les athlètes une demi-journée par semaine au sein du lycée et se déplacent à l'INSEP les quatre autres jours de la semaine afin que les enseignements soient dispensés à proximité immédiate de leur lieu d'entraînement. Les horaires sont évidemment spécifiques, adaptés afin de permettre aux athlètes de respecter leur rythme d'entraînement intensif.

L'adaptation des programmes et le soutien scolaire sont ici essentiels, permettant de faire du sur-mesure pour les athlètes. À titre d'exemple, des unités facultatives et des diplômes spécifiques ont été créés pour élargir les possibilités de carrière des athlètes (BTS management avec des horaires adaptés aux athlètes, projet de bachelor en nutrition de la performance en cours de développement, etc.).

Le travail de coordination et de suivi des élèves est quotidien, avec un service de scolarité dédié permettant d'ajuster les contenus et les programmes en fonction des contraintes. Les enseignants sont ainsi formés pour gérer les charges de travail spécifiques des athlètes et offrir un soutien scolaire adapté. De plus, des classes à petits effectifs et des cours à distance sont également proposés pour répondre aux besoins individuels des élèves.

Ces modèles ont notamment abouti à un label, intitulé « Établissement d'accueil du sport de haut niveau ». Ce label contribue à valoriser les équipes encadrant les athlètes, reconnues pour leur capacité à les accompagner efficacement dans leur double-projet. Il souligne également l'intégration des sportifs de haut niveau dans les établissements d'accueil. Enfin, le label renforce l'image de l'établissement, tout en offrant un cadre structurant, garantissant un statut et des engagements pérennes, indépendamment des éventuelles évolutions de personnel.

Aboutissement de ces aménagements mis en place, les résultats académiques exceptionnels pour les élèves de l'académie de Créteil : un taux de réussite de 100% au baccalauréat en 2024 et 95% de mentions. Par ailleurs, 27 anciens élèves des trois lycées de l'académie ont été médaillés aux JOP de Paris 2024, et cinq élèves en cours de scolarité ont été sélectionnés et ont glané deux médailles d'argent.



L'accession au haut niveau, à travers les nouveaux sport-études (à hauteur de 25 dans l'académie) permettent de rendre compatibles les formations sportives et scolaires au plus près des aspirations, des potentialités, des charges d'entraînement et de compétition des élèves sportifs. Les établissements scolaires sont identifiés avec la Maison régionale de la performance et la DRAJES à partir de la proximité des lieux d'entraînement des SHN, mais également de leur capacité à accueillir des élèves supplémentaires identifiés par les DTN des fédérations.

Enfin, la question des moyens est une question importante : sans moyens déployés, aucun aménagement n'est envisageable. Ces moyens sont matériels et immatériels : pour l'établissement, pour les partenaires et pour le rectorat.

La question de la scolarisation et des aménagements des athlètes de haut niveau nécessite donc des échanges continus, une coordination certaine et le déploiement de moyens financiers afin de réussir à cibler le public à fort potentiel et garantir une harmonisation des dispositions. La prochaine étape doit être une harmonisation nationale, et non plus seulement locale, pour renforcer les collaborations entre les rectorats et les fédérations.

Conception et mise en œuvre des aménagements de scolarité dans les centres RGI

LE RÔLE DES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES



Jérémie HAEUSSER

*Référent sport de haut niveau
Coordinateur des sportifs de haut niveau
Lycée Louis Pasteur
Académie de Strasbourg*

En ce qui concerne l'académie de Strasbourg et le lycée Pasteur, qui accueille environ 1000 élèves dont 150 élèves de haut niveau, une organisation spécifique a été mise en place concernant l'encadrement et l'accompagnement des sportifs.

Le lycée Pasteur compte dix disciplines sportives pour 100% de réussite au baccalauréat aménagé depuis 1999, avec 75% de mention. L'ambition est de pouvoir continuer à maintenir ces résultats dans les années à venir.

Premier élément : le lycée a intégré dans son organigramme un référent sport de haut niveau, qui a pour mission spécifique d'optimiser les aménagements et fluidifier les relations et l'organisation. Cela repose nécessairement sur une collaboration étroite entre le CREPS, la Maison régionale de la performance du Grand Est et le lycée lui-même. Toutefois, il demeure essentiel d'intégrer d'autres partenaires (rectorats, collèges et autres lycées et universités) afin de maximiser les chances de réussite des dispositifs.

Deuxième élément : le lycée Pasteur a déployé une organisation particulière, fruit de nombreuses réflexions et évolutions des dispositifs qui peuvent exister : la disponibilité de 0,5 équivalent temps plein (ETP) au CREPS, des heures supplémentaires effectives (HSE) au CREPS, une décharge de six heures pour le lycée et de deux heures pour le rectorat, et enfin une division supplémentaire sportifs de haut niveau permettant d'étaler l'année de terminale sur deux ans.

Ces premiers éléments, combinés aux aménagements des emplois du temps et à l'ouverture de nombreuses spécialités pour les sportifs de haut niveau, permettent à la fois de garantir un environnement favorable à la performance et un cadre propice à l'épanouissement des SHN, en respectant leur rythme de vie et leurs choix académiques.

Dans une logique d'amélioration continue de l'organisation mise en place, plusieurs perspectives sont actuellement à l'étude.

Ainsi, la diminution maximale du CNED et la création de modules « fait maison » via Moodle pourrait permettre de diminuer la charge mentale des élèves grâce à un suivi longitudinal assuré directement par les enseignants.

Par ailleurs, des rattrapages individualisés sur certaines périodes (week-ends, vacances scolaires, etc.) sont également pensés, tout comme des heures mutualisées de méthodologie / soutien.

À travers des cycles de travail stabilisés sur six semaines, le lycée Pasteur et le CREPS souhaitent permettre aux SHN de gagner en autonomie et en responsabilisation.

Pour résumer, la stratégie du lycée Pasteur est de réussir à créer un lien fort entre les professeurs et les élèves, mais surtout de faire comprendre au corps enseignant ce que signifie être un élève sportif de haut niveau : en termes de pression, de calendrier, de rythme de vie, de fatigue physique et émotionnelle. Pour ce faire, une présentation est effectuée en pré-rentree, et les professeurs viennent également assister à des entraînements afin de voir leurs élèves dans la pratique sportive. Les résultats sportifs des élèves de haut niveau sont également affichés dans le lycée afin de valoriser leurs performances.

LE CAS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) INTÉGRÉS DANS LES CENTRES DU RÉSEAU GRAND INSEP



Sébastien GOLL

*Conseiller principal d'éducation
CREPS de Nancy*

Un troisième exemple d'organisation mise en place dans le cadre de la scolarisation des sportifs et sportives de haut niveau dans les centres du réseau grand INSEP concerne le CREPS de Nancy, qui dispose pour sa part d'un CPE intégré au CREPS.

La genèse de ce dispositif est le fruit de discussions entre plusieurs responsables, dès 2016, et de l'impulsion rectorale qui s'en est suivie. Un accord entre le rectorat de Nancy-Metz et le CREPS de Nancy a permis le déploiement de ce mode de fonctionnement, notamment par la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un CPE titulaire de l'éducation nationale. Cette organisation implique une double responsabilité : une responsabilité administrative portée par le rectorat et une responsabilité fonctionnelle portée par la direction du CREPS.

Les missions du CPE intégré incluent le soutien au CREPS pour la mise en œuvre de sa politique éducative, la contribution à la promotion d'une citoyenneté participative, et le fait de favoriser des relations de confiance entre tous les interlocuteurs.

Dans ce mode de fonctionnement, le suivi pédagogique et éducatif est optimisé, tout comme l'organisation des emplois du temps, la continuité pédagogique et l'inclusion des élèves dans des établissements de l'éducation nationale.

Cet engagement est rendu possible par l'étroite collaboration avec les équipes de direction des établissements partenaires, qui permet l'organisation de cours délocalisés et en hybridation. Un projet académique est en cours afin de mettre à disposition des ressources pédagogiques accessibles partout dans le monde.

L'objectif pédagogique et éducatif de ce dispositif est de placer les élèves sportifs de haut niveau dans les meilleures conditions pour la réussite de leur triple cursus, tout en maintenant leur qualité de vie. Cela trouve son sens dans l'organisation des entraînements quotidiens ou biquotidiens et des départs en compétition et en stage, à travers l'aménagement de la scolarité, des examens ou des épreuves certificatives. Ce suivi de la scolarité se traduit également par un accompagnement et une aide à l'orientation, autant que par une aide et un soutien pédagogique et éducatif.

Plus spécifiquement, et au-delà de l'optimisation des emplois du temps, cela inclut l'organisation d'une semaine de pré-rentree, la mise en place de cours délocalisés, une hybridation des cours ainsi que l'aménagement des examens.

Concernant le suivi de la scolarité et l'accompagnement à l'orientation, le lien direct avec le personnel de l'éducation nationale est essentiel, tout comme la collaboration avec les responsables de structure, les entraîneurs ou les responsables légaux. Le CPE intégré est l'interface entre ces différents interlocuteurs. Au-delà de sa participation aux conseils de classe, il organise également des entretiens individuels réguliers avec la MRP et engage une dynamique de formation pour les assistants d'éducation.

Par ailleurs, un partenariat avec Sciences-Po Nancy permet la mise en place de séances d'aide et de remédiation pour les SHN.

En résumé, la présence d'un CPE intégré au CREPS a une plus-value évidente : il s'agit d'un interlocuteur unique, reconnu pour son rôle dans l'optimisation des doubles cursus. Sa connaissance approfondie du sport de haut niveau ainsi que du système éducatif, associée à sa présence sur site et sa capacité d'intervention directe dans les établissements en font un atout précieux, permettant de rendre le dispositif vertueux.

LE CAS DES LYCÉES INTÉGRÉS DANS LES CENTRES DU RÉSEAU GRAND INSEP



Emily THOUY

*Cheffe du département du sport de haut niveau
CREPS Île-de-France*

Concernant le CREPS Île-de-France, le modèle présenté a été celui rendu possible par l'implantation et l'intégration d'une annexe d'un lycée au sein même du CREPS. Cette implantation s'est faite à partir de l'année 2023, et continue d'être travaillée, repensée et optimisée au fil des rentrées.

Historiquement, les relations entre le CREPS et le lycée Mounier ont toujours été excellentes ; par ailleurs, le dévouement et l'engagement de l'équipe pédagogique afin d'offrir aux sportifs de haut niveau des conditions optimales à la réussite du triple cursus sont très marqués.

D'autres acteurs clés sont également impliqués dans cette collaboration : des acteurs du système scolaire, du milieu sportif, des strates politiques. Ce projet a bénéficié autant d'un appui décisif du ministre de l'éducation nationale et de la ministre chargée des sports, que d'une inspection générale mandatée.

Par ailleurs, c'est lors de la phase de rénovation et de modernisation du CREPS que l'espace a été trouvé afin de pouvoir implanter cette annexe.

Différentes réflexions ont été menées, en amont de cette intégration, afin de s'assurer de répondre de manière stratégique aux besoins des élèves sportifs et sportives de haut niveau. Une réflexion nécessaire sur les matériels, sur les besoins en ressources humaines, mais également sur les dispositifs pédagogiques à déployer afin d'optimiser les emplois du temps.

Un premier bilan peut être tiré de ces deux années, marquées par des résultats positifs en 2024 au baccalauréat : 100% de réussite au baccalauréat (dont 73% de mentions), une attractivité croissante et des classes à effectifs réduits.

Cette organisation favorise une approche plus personnalisée pour les élèves, tout en simplifiant les conditions de travail des enseignants et en facilitant les apprentissages. Ces éléments contribuent à l'optimisation des performances sportives.

Certaines limites et certains points de vigilance sont cependant identifiés : le fait que certaines filières soient saturées, que tous les aménagements et choix de spécialités ne soient pas possibles, et que le système dépende également du volontariat des professeurs. En dernier lieu, le rajeunissement et le vieillissement des effectifs en structure PPF autant que l'emploi du temps quotidien peuvent être des éléments à surveiller, afin de s'assurer de continuer de défendre un dispositif cohérent et efficace.

LE CAS DES SPORTS D'HIVER



Christelle GREBOT

*Responsable de l'accompagnement scolaire et universitaire
CNSNMM Prémanon*

Pour la dernière intervention de cette thématique sur la scolarisation des élèves sportifs de haut niveau, le cas du centre national d'entraînement du ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) situé à Prémanon a pu être évoqué. Un cas particulièrement intéressant, à l'approche des Jeux d'hiver de Milano-Cortina 2026 et de l'organisation des JOP d'hiver dans les Alpes françaises en 2030.

Le CNSNMM est un dispositif de la Fédération française de ski. Le CNSNMM accompagne les athlètes dans leur double projet, entre pratique du ski et réussite de leurs études, avec des entraînements pouvant être quotidiens ou biquotidiens grâce aux cours adaptés à leur emploi du temps sportif.

Le CNSNMM, en tant que centre d'entraînement des athlètes, est situé à distance des établissements d'enseignement, ce qui génère une contrainte logistique notable. Par ailleurs, la pratique du ski impose un calendrier spécifique, décalé par rapport à l'année scolaire, avec des phases de préparation estivales et automnales sous forme de stages, ayant un impact direct sur l'organisation des apprentissages.

L'objectif est donc de mettre en place un système permettant aux athlètes de pratiquer, tout en poursuivant leurs études pour mener à bien leur double projet en vue de la reconversion.

Pour ce faire, un référent double projet est chargé, en lien avec les entraîneurs, athlètes et établissements, de l'aménagement des formations et des enseignements scolaires, universitaires et professionnels en les adaptant au rythme de travail de l'athlète et à ses contraintes sportives, mais également à travers un suivi personnalisé de la scolarité.

Deux dispositifs d'accompagnement existent à ce jour : un dispositif pré-bac et un dispositif post-bac. Pour ces deux dispositifs, trois types de possibilités d'organisation d'étude :

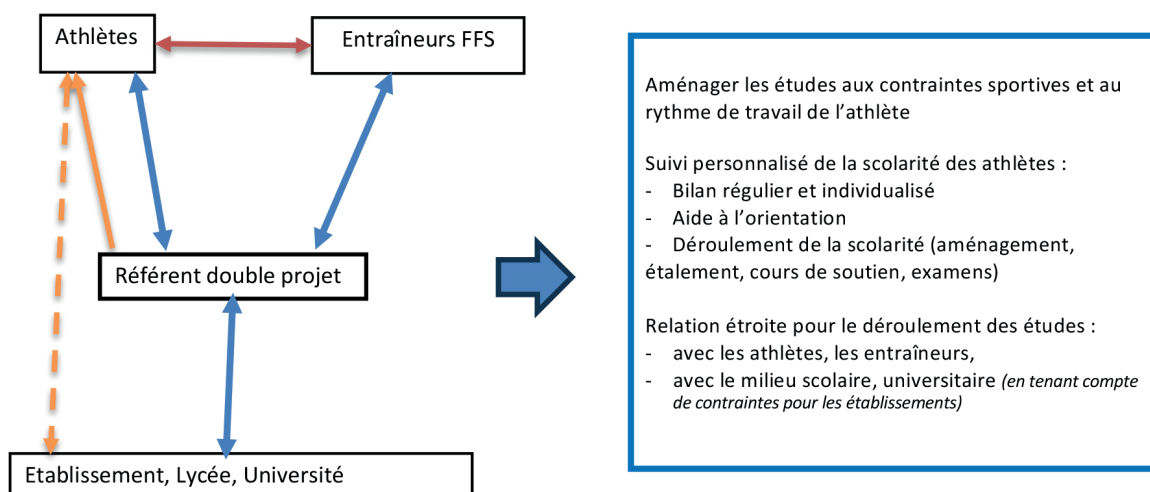
- **l'asynchrone ;**
- **l'enseignement à distance ;**
- **le présentiel.**

Concernant le pré-bac, les athlètes intégrés dans les lycées peuvent préparer leur diplôme en trois ou quatre ans. Ils bénéficient d'un aménagement spécifique de leur emploi du temps, incluant une demi-journée libérée quotidiennement dédiée à l'entraînement sportif. La demi-journée d'enseignement manquée correspond généralement aux matières de spécialité qui sont reprises dans le cadre de cours de soutien. Pour les périodes d'absence liées aux stages ou aux compétitions, le SHN récupère en amont les contenus pédagogiques auprès des enseignants, et bénéficie de l'aide de « preneurs de notes » définis dans chaque classe. Enfin, des cours de soutien sont évidemment dispensés par volant horaire du rectorat.

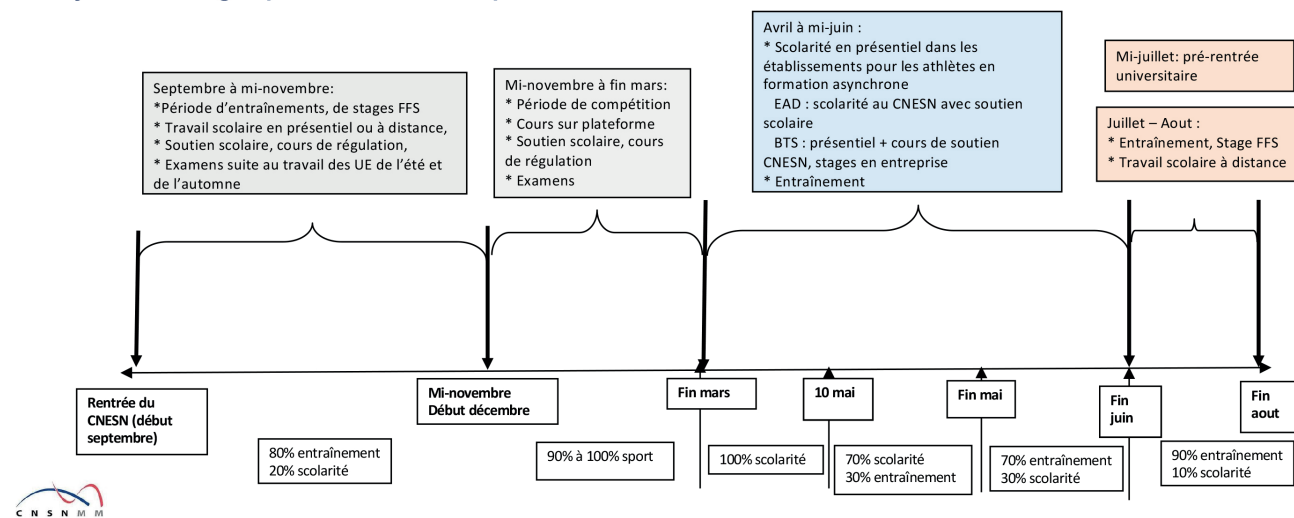
L'organisation structurelle et relationnelle entre tous les interlocuteurs est donc évidemment importante, avec des contacts renforcés entre chacun, permettant d'aboutir à des bilans personnalisés pour l'athlète.

Pour ce qui est du post-bac, l'objectif est de trouver une formation répondant aux attentes de l'athlète, en adéquation avec les contraintes sportives et universitaires. Le CNSNMM est chargé de négocier les aménagements nécessaires, notamment les étalements de cursus. Il coordonne également la mise en œuvre des différentes formes d'accompagnement disponibles : cours audio, capsules numériques, cours de soutien, cours de régulation en présentiel ou visioconférence, etc...). Par ailleurs, le centre assure également la gestion de sessions spécifiques d'examen au sein du CNSNMM.

Ces actions s'articulent spécifiquement autour de conventions de collaborations signées avec les établissements de formation, permettant de mieux individualiser le suivi et répondre aux spécificités du rythme de vie des élèves sportifs de haut niveau. Par ailleurs, la semestrialisation a été éclatée, laissant place à quatre grandes périodes plus cohérentes avec le rythme des SHN de la Fédération française de ski.



Chronologie d'une année au Centre National d'Entraînement du Ski Nordique et de Moyenne Montagne pour les athlètes en post-bac



Vers un meilleur accompagnement des sportifs de haut niveau



Julien ISSOULIE

Directeur technique national

Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie

Dans le cadre des Assises du réseau grand INSEP, il était essentiel d'aborder la perspective des fédérations concernant l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Cette réflexion portait notamment sur l'identification des besoins des athlètes et des entraîneurs mais également sur l'utilisation des infrastructures sportives en France et à l'étranger.

Le premier point souligné a été la nécessité absolue de prendre en compte les besoins spécifiques des athlètes, ce qui va de soi, mais également ceux des entraîneurs dans le choix des infrastructures utilisées.

En France, les infrastructures sportives peuvent être d'excellente qualité, dans les centres du réseau grand INSEP comme dans certaines structures privées. Cependant, il est essentiel de prendre en compte la complexité de l'environnement de la performance et ses nuances. Il convient également de souligner que cet environnement favorable à la performance n'est pas uniformément accessible à l'ensemble des fédérations, ni sur l'ensemble des territoires.

Plusieurs éléments peuvent être pris en compte : les habitudes fédérales, qui font de certains centres de véritables bases ressources, les dynamiques humaines, les spécificités des disciplines sportives, etc. Il s'agit donc d'un jeu d'équilibre qui vise à maintenir la motivation et l'enthousiasme des athlètes et des collectifs, ce qui implique parfois de changer d'environnement. L'exemple du centre national d'entraînement de la Fédération française de rugby, situé à Marcoussis a été donné, mais le centre national d'entraînement (CNE) de la Fédération française de tennis à Roland-Garros aurait également pu être cité.

Au-delà des installations sportives françaises, qui sont bien sûr un facteur déterminant de la performance tant dans leur qualité que pour les services pouvant bien souvent être mis à disposition, l'approche des fédérations doit intégrer une ouverture sur le continent et sur le monde. La possibilité pour les sportifs de haut niveau français de s'entraîner à l'étranger constitue un avantage indéniable. De même, le fait pour les entraîneurs et les staffs de côtoyer des pairs ayant été formés différemment et ayant une culture et une approche de la performance différentes, peut favoriser l'évolution des pratiques.

C'est notamment en ce sens que l'INSEP et sa cellule dédiée développent des liens à l'étranger, à travers divers partenariats et conventions : Colorado Springs aux États-Unis, l' AIS (Australian Institute of Sport) en Australie et sur leur camp de base européen situé à Varese (Italie), le Japan Sport Institute, etc. Ces différents centres et fonctionnements peuvent ouvrir de nombreuses pistes de réflexion et contribuer à l'amélioration des pratiques et des process d'accompagnement à la performance des fédérations françaises. Ils permettent d'élargir les perspectives en apportant de nouvelles idées et pratiques, à l'image de l'approche extrêmement structurée et précise au Japon, du modèle économique américain, et bien d'autres encore.

D'un point de vue fédéral, la collaboration entre les structures d'entraînement de haut niveau – pas seulement celles du réseau grand INSEP – est absolument essentielle. S'inspirer de l'existant en défendant ses spécificités doit être la règle permettant à chaque centre d'optimiser son accompagnement, de former ses ressources humaines et de garantir un environnement propice à la performance pour les athlètes et leurs fédérations.

L'exemple du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes – Vichy a notamment été cité. Il s'agit d'un centre du réseau ayant bénéficié d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) très important, à hauteur de 40 millions d'euros, notamment dans l'optique de la préparation des Jeux de Paris 2024 et de l'accueil des équipes de France olympiques et paralympiques. À travers la construction d'un pôle santé et performance, d'un double gymnase, la rénovation de bâtiments d'hébergement et de différents autres équipements, le CREPS s'est mis en ordre de marche pour offrir un modèle cohérent et des installations de pointe. La stratégie adoptée était très claire : les responsables locaux ont effectué un travail de concertation auprès des fédérations partenaires afin de répondre aux exigences spécifiques de la performance pour le public accueilli. Cette démarche proactive a été la condition de réussite pour la création d'un environnement favorable à la performance.

Enfin, les fédérations se doivent également d'apporter un regard critique, invitant à une réflexion concernant le modèle français, ses forces et ses faiblesses. Le réseau et son maillage territorial sont un atout majeur, et les collaborations qui découlent de l'animation du réseau sont un levier pour les fédérations. Toutefois, malgré les récentes modernisations des centres d'entraînement, il est crucial de ne pas se reposer sur ces acquis. Pour préparer au mieux les prochaines échéances majeures, un accompagnement de qualité et des services performants doivent être maintenus et continuellement améliorés.

Pour ce faire, il est essentiel de pouvoir capitaliser sur les expériences des nations étrangères venant s'entraîner en France, tout comme il faudra savoir s'inspirer des modèles internationaux qui pourront être observés.

L'expérience des Jeux Olympiques et Paralympiques est une expérience sur laquelle il faut s'appuyer afin de renforcer le modèle français.



Le développement des jeunes athlètes

Adrien SEDEAUD

*Directeur adjoint de l'IRMES
INSEP*

Claude KARCHER

*Conseiller haut niveau/haute performance
MRP Grand-Est/CREPS de Strasbourg*

Le développement des jeunes athlètes, thématique essentielle du sport de haut niveau et inhérente à l'accompagnement fourni dans les centres du réseau grand INSEP, est le fil conducteur de l'année 2025 pour l'INSEP et le RGI. Il s'agit d'un enjeu essentiel car il touche non seulement à la performance sportive, mais également à des sujets liés au bien-être et au développement des jeunes intégrés en structure d'entraînement. Avec, comme acteurs directs ou indirects de ce développement, des interlocuteurs dont les fonctions métiers sont aussi variées qu'importantes : chercheurs, préparateurs physiques, préparateurs mentaux, équipes de direction et du haut niveau, etc.

Mettre le développement des jeunes athlètes au cœur de la feuille de route de l'INSEP et du réseau grand INSEP, de manière transversale et en associant les fédérations aux travaux et réflexions, avait pour objectif de réaliser un état des lieux de l'existant, des bonnes pratiques et des perspectives à venir. Cette démarche visait à d'acculturer les acteurs du réseau à la thématique et d'optimiser les outils de suivi, d'évaluation, ainsi que les procédures d'accompagnement des athlètes.

La question du développement des jeunes athlètes est en effet centrale pour l'ensemble des acteurs accompagnant les sportifs et sportives de haut niveau. Afin de performer aux Jeux Olympiques et Paralympiques, l'accompagnement au développement des jeunes athlètes est tout aussi essentiel que la détection elle-même. En ce sens, les résultats obtenus lors des JOP reflètent le travail structurel « de masse » réalisé au sein des clubs ou des structures d'accession.

L'identification des sportifs à haut potentiel est un enjeu majeur : les athlètes repérés bénéficient de moyens supérieurs et d'un accompagnement plus spécifique.

À l'inverse, plus le parcours vers la haute performance est difficile pour les SHN, plus les athlètes risquent de se retrouver défavorisés. Un équilibre doit ainsi être trouvé les performances immédiates observables et le potentiel de développement perceptible chez le sportif ou la sportive.

Ces procédés s'inscrivent dans un temps long qui peuvent être soumis à l'inertie du processus et des mécaniques humaines, comme le biais de confirmation ou le biais du survivant.

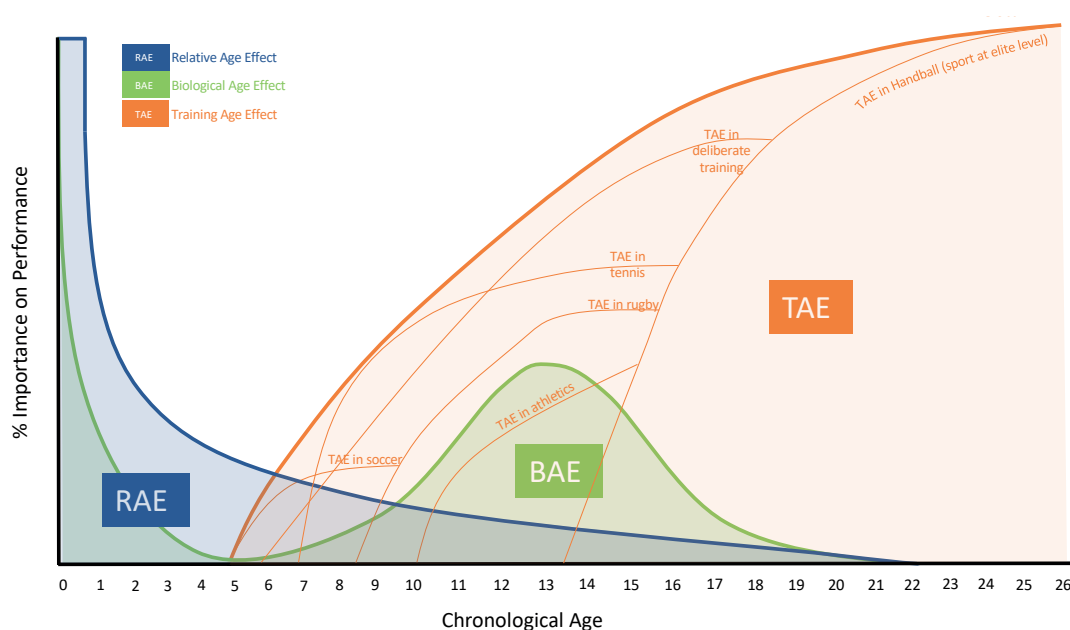
Le biais de confirmation correspond à la tendance humaine naturelle à se conforter dans ses préjugés, idées reçues ou hypothèses tandis que le biais du survivant conduit à privilégier les exceptions statistiques au détriment d'une représentation globale et réaliste.

Ces différents facteurs peuvent influencer les choix de détection et les décisions prises peuvent n'avoir un impact que sept à dix ans plus tard. Cette réalité se confronte à la pression croissante d'obtenir des résultats au sein des structures d'entraînement et des fédérations, où la performance à court-terme constitue souvent une priorité, notamment pour, les directions techniques nationales.

Afin de développer un modèle pérenne et vertueux, il est nécessaire de reconnaître que les capacités de progression individuelles sont essentielles et que les performances actuelles ne constituent pas toujours des indicateurs fiables du potentiel futur.

Ainsi, il est possible de considérer trois âges :

- **l'âge relatif, correspondant à l'âge exact atteint le jour des compétitions ou de toute autre évaluation ;**
- **l'âge biologique, prenant en compte le niveau de maturité et reflétant l'état physiologique, psychologique, biomécanique ou fonctionnel de l'individu ;**
- **l'âge d'entraînement, faisant référence au temps cumulé qu'un athlète a passé en entraînement et en compétition.**



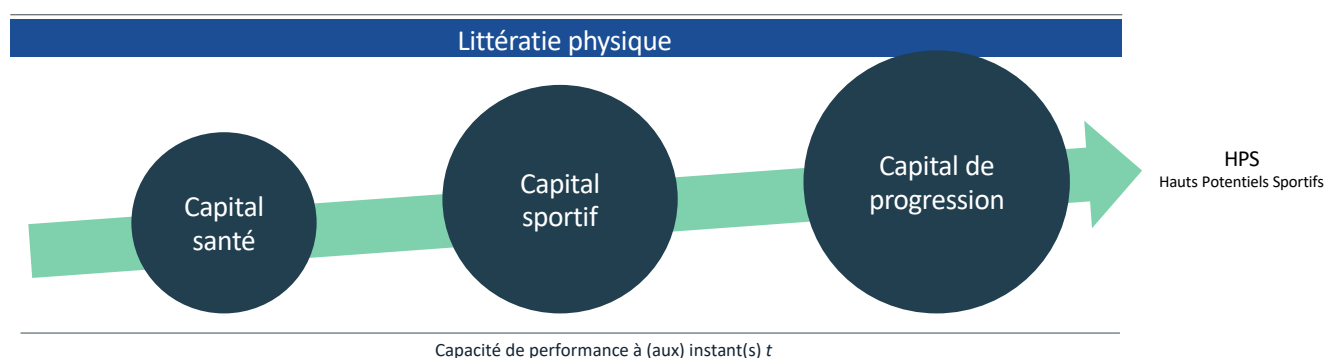
Sedeaud A, Difernand A, Toussaint JF, Duché P. Understanding the Synergy Between Relative Age, Biological Age, and Training Age Effects on performance progression. *BJSM*, under review

Schéma du pourcentage d'importance des trois âges sur les performances et capacités de progression selon l'âge chronologique.

Cette visualisation permet de comprendre les effets synergiques, cumulés et individuels des trois âges identifiés. Chaque typologie d'âge peut et doit être considérée de manière spécifique, mais doit également être pensée dans un modèle plus large, intégrée à des parcours de développement des athlètes croisant toutes ces données.

À ce jour, bien que différents travaux de recherche aient été engagés et qu'une volonté commune d'affirmation du modèle intégrant ces aspects puisse germer, une vision articulée du global au spécifique fait défaut, tant chez les acteurs de terrain que chez les décideurs stratégiques. Par ailleurs, les approches holistiques tenant compte de toutes les dimensions et caractéristiques englobant l'athlète en développement (physique, mental, émotionnel, social, etc.) demeurent insuffisamment développées. Une telle approche permettrait pourtant d'aller vers un accompagnement plus individuel et individualisé.

Il existe donc un véritable enjeu stratégique et de développement d'outils communs, dans le dessein de tendre vers la littératie physique : la possibilité pour un individu de renforcer ses habiletés motrices fondamentales pour renforcer sa confiance et sa motivation envers ses capacités physiques, permettant d'accéder à un parcours de développement de sa pratique cohérent et raisonné. Il s'agit autant d'un enjeu sociétal que d'un enjeu de performance.



Dans le cadre de l'accession au sport de haut niveau, créer ce modèle commun passe par la capacité à identifier des batteries de tests pertinentes, réaliser des profilages, et déployer les outils nécessaires pour le suivi de progression. Ce travail a déjà été engagé à l'INSEP et au sein du réseau grand INSEP, mais peut encore être optimisé. Ces axes de suivi doivent permettre de mieux accompagner le développement harmonieux d'abord du jeune, puis du jeune sportif de haut niveau. Cette démarche devra nécessairement se faire à travers une analyse structurée, fondée sur des outils et indicateurs communs, pensés collectivement afin de répondre à tous les enjeux inhérents à la pratique du sport de haut niveau.

Les grands chantiers engagés en matière de performance : quelles applications dans les centres RGI ?

L'ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE À LA PERFORMANCE

Olivier JANZAC

Responsable du haut niveau
CREPS de Toulouse

Maxime GUERRERO

Ingénieur d'étude
CREPS de Toulouse

Depuis plusieurs années maintenant, le Réseau national d'accompagnement scientifique à la performance et innovation (RNASPI) fédère et accompagne les fédérations dans le déploiement de stratégies liées à la recherche et l'innovation : matériel, équipements, outils spécifiques. L'objectif de ce réseau est de créer les ponts nécessaires entre le monde de la recherche (universités, laboratoires de recherche, etc.), celui de l'innovation (entreprises, start-ups) et le sport, dans une quête de performance.

Le RNASPI travaille aujourd'hui de manière intégrée à la dynamique du réseau grand INSEP, ouvrant ses portes aux référents scientifiques du RGI – de plus en plus nombreux – et bénéficiant de l'expertise et des collaborations existant sur tout le territoire.

En ce sens, le modèle du CREPS de Toulouse a été présenté, avec un focus spécifique sur le partenariat avec l'Université de Toulouse – partenariat ayant débuté il y a plus de dix ans. L'objectif était alors de pouvoir travailler ensemble pour améliorer la performance dans divers domaines, et particulièrement dans le sport de haut niveau.

Ce partenariat a permis la création du CAAPS (Centre d'appui et d'analyse de la performance sportive), une plateforme labellisée par l'enseignement supérieur. Elle dispose de quatre emplois partagés avec l'université, couvrant différents champs d'action comme l'analyse du mouvement, la biomécanique, la sociologie et la physiologie, et permet notamment de mener des projets de recherche appliquée en collaboration avec des laboratoires et des enseignants-chercheurs. Aujourd'hui, environ dix projets sont menés annuellement et plus de 500 000 euros ont été investis, à travers les collaborations avec sept différents laboratoires partenaires.

La volonté est de répondre aux besoins de terrain de manière appliquée, couvrant de vastes domaines de compétence. En exemple, quelques projets de la saison 2024/2025 :

- **l'analyse du mouvement en haltérophilie ;**
- **la rééducation visuelle et le transfert terrain en volley-ball ;**
- **l'impact des commotions cérébrales sur l'oculomotricité ;**
- **l'impact du cycle menstruel.**

Ces projets sont réalisés en collaboration avec des entraîneurs et des athlètes, et visent à répondre à des besoins spécifiques du terrain.

Le CAAPS, symbolique de l'importance de la collaboration entre les différentes structures sportives en Occitanie, est aujourd'hui un outil de formation des étudiants STAPS, qui sont intégrés à une dynamique de recherche appliquée au champ du sport, au bénéfice de la performance.

Responsable de l'unité d'accompagnement à la performance – CREPS de Montpellier/CNEA Font-Romeu



Ce groupe ressource a vocation à jouer un rôle structurant sur une thématique située à la croisée de la recherche et de l'entraînement, nécessitant dès lors une vigilance accrue sur les aspects médicaux et la préservation de la santé de l'athlète. Il était nécessaire de s'assurer que les orientations stratégiques et protocoles mis en place soient bénéfiques mais également dénués de tout risque. Dans cette perspective, l'INSEP d'abord, puis le CREPS de Montpellier – CNEA Font-Romeu ont déployé la formation « CCS Stress environnemental » afin de s'assurer de la capacité des personnes ressources à accompagner efficacement sportifs, sportives de haut niveau et fédérations.

Concernant l'animation de ce réseau thématique, deux exemples de projets peuvent être présentés :

- un groupe de travail sur les stratégies de supplémentation en fer lors de stages en altitude, qui a abouti à la publication d'un livrable de préconisations. Ce groupe de travail était composé de huit fédérations et de six centres RGI, couvrant un spectre de fonctions métiers très large (médecins, référents scientifiques, chercheurs, nutritionnistes, entraîneurs) ;
- une enquête réalisée à la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ciblée sur l'utilisation du stress environnemental par les fédérations et les centres RGI et présentant des projections pour les années à venir, notamment en vue de Milano-Cortina 2028 et Los Angeles 2028.

Outre ces réalisations, le groupe ressource ASTRe et ses membres participent également activement à la dynamique de projets de recherche comme HYPOXPERF, financé par l'État à travers l'Agence nationale de la recherche (ANR). Ce projet avait pour objectif d'identifier les réponses hypoxiques individuelles et proposer des protocoles d'entraînement adaptés, valider des méthodes d'acclimatation et/ou d'entraînement, ou encore examiner la possibilité d'adaptation croisées entre différents stress environnementaux.

Dans la recherche d'optimisation de la performance des fédérations et des centres du réseau grand INSEP, ASTRe joue aujourd'hui un rôle déterminant sur la question des stress environnementaux, des protocoles intégrés, mais tourne également son regard vers l'avenir en souhaitant déployer de nouveaux projets comme la collaboration avec des structures et pays étrangers, ou la création d'unités mobiles hypoxiques pour les grands événements internationaux à venir.

TENDANCES ET ÉVOLUTIONS DES PROTOCOLES DE STRESS ENVIRONNEMENTAUX EN 2024

Résultats d'une enquête diffusée au sein des centres d'entraînement de haut niveau et des fédérations sportives (olympiques et non olympiques).

47% de répondants

Les centres du réseau grand INSEP (RGI), les centres privés équipés en stress environnemental, les fédérations utilisatrices et non utilisatrices du stress environnemental.

FÉDÉRATIONS

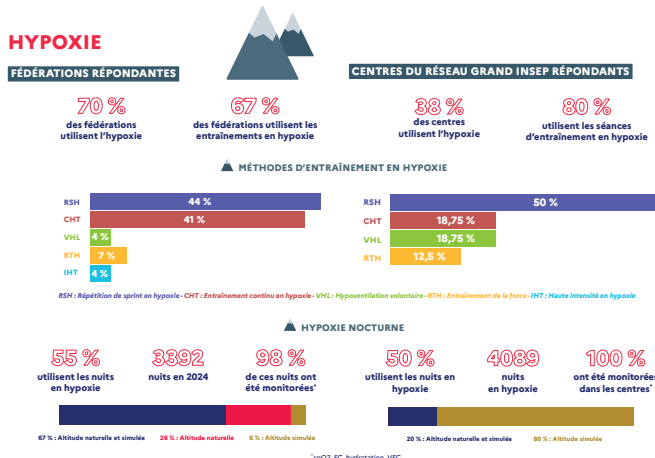
- FF Aviron
- FF Judo
- FF Athlétisme
- FF Tennis de table
- FF Tir
- FF Parachutisme
- FF Boxe
- FF Tir à l'arc
- FF Triathlon
- FF Montagne et escalade
- FF Ski
- FF Pentathlon moderne
- FF Tennis
- FF Canoë-kayak
- FF Rugby
- FF Lutte
- FF Badminton
- FF Handisport
- FF Sauvetage

CENTRES RGI

CREPS Guadeloupe, Sport Bretagne, CREPS Hauts-de-France, IFCE, CREPS Centre-Val de Loire, CREPS Montpellier - CNEA Font-Romeu, CREPS Bordeaux, CREPS Vichy, CREPS Vallon-Pont-d'Arc, CREPS Bourgogne-Franche-Comté, CREPS Toulouse, CNSD, CREPS Strasbourg, CREPS Reims, CREPS Île-de-France, CRJS Petit-Couronne, CREPS Pays de la Loire, CNSMM, INSEP.

AUTRES CENTRES

CPV Vitte, COPS 25.



ACCOMPAGNEMENT À LA PERFORMANCE EN STRESS ENVIRONNEMENTAL (ASTRe), AU SEIN DU RGI

La montée en puissance des installations hypoxiques / environnements chauds et humides dans les centres du réseau grand INSEP



CHALEUR

CENTRES DU RÉSEAU GRAND INSEP

- 27 % des centres utilisent la chaleur

FÉDÉRATIONS

- 47 % des fédérations utilisent la chaleur
- 92 % des cas les protocoles d'acclimatation à la chaleur se font à partir de séances à basse intensité d'une durée de 1h à 1h30

PUBLICS CIBLES

- 86 % des athlètes en catégorie Élite ou Senior
- 14 % des athlètes en catégorie Relève

1. Les fédérations déjà engagées continueront de s'appuyer sur l'hypoxie pour la prochaine olympiade
2. La chaleur aura un rôle prépondérant dans la préparation pour LA 2028
3. Les fédérations doivent en amont s'engager sur des plans de reconnaissance afin de performer
4. Travail d'accoutumance nécessaire auprès des entraîneurs
5. Question de ressources humaines et de structuration des staffs
6. Handisport : volonté de développer la chaleur et l'hypoxie mais nécessité de mieux connaître les limites liées aux handicaps



LES PERSPECTIVES POUR DEMAIN

Accélérer l'utilisation par les fédérations des techniques d'adaptation aux stress environnementaux en facilitant le déploiement de protocoles à proximité des sites de pratiques utilisés par les fédérations à l'aide de solutions mobiles. Les fédérations pourront ainsi bénéficier de solutions mobiles à proximité de leurs sites de compétitions.



LA SANTÉ MENTALE COMME GRANDE CAUSE NATIONALE 2025

Sébastien LE GARREC

Chef du pôle médical – INSEP

Stéphanie NGUYEN

Médecin – INSEP/CNOSF

Désignée Grande cause nationale en 2025, la santé mentale est désormais reconnue comme un enjeu majeur de santé publique. Elle revêt une importance toute particulière dans le sport de haut niveau : pression de la performance, blessures, exigences quotidiennes, incertitudes liées aux parcours de performance sont autant de facteurs de fragilisation psychologique pour les athlètes. La reconnaissance de la santé mentale comme Grande cause nationale résonne fortement dans le monde du sport, renforce les dynamiques déjà à l'œuvre et invite l'ensemble des acteurs – encadrants, fédérations, institutions, partenaires – à unir leurs efforts.

L'INSEP et les centres du réseau grand INSEP, en lien avec les fédérations, ont un rôle clé à jouer dans cette mobilisation. En ce sens, depuis plusieurs années maintenant – notamment à travers la labellisation 2021-2024 – l'INSEP et le RGI œuvrent afin de s'assurer que la santé mentale, le bien-être et l'équilibre de vie des SHN soient préservés. Collectivement, les actions mises en place participent activement à la prévention, à la sensibilisation et à la détection des situations à risque en intégrant la santé mentale au parcours de l'athlète par la présence de psychologues du sport, la formation des encadrants, la création d'espaces de parole et la mise en œuvre d'ateliers de prévention. Cette dynamique se veut vertueuse car en valorisant le bien-être psychologique comme un levier de performance et de longévité, une culture du haut niveau plus équilibrée peut être construite.

Les difficultés liées aux projets des athlètes sont évidentes : les facteurs sportifs, personnels et socio-professionnels peuvent être autant d'éléments déclencheurs et, bien que des améliorations soient notables, la santé mentale peut encore être parfois négligée dans le domaine sportif.

Des périodes particulièrement à risque ont par ailleurs été identifiées : l'entrée en structure, qui comporte des aspects tels qu'une hausse de l'intensité et de l'exigence, la concurrence, ou encore l'éloignement familial ; l'arrêt de carrière et le changement de rythme de vie, le deuil de la carrière sportive, et le sentiment de perte d'identité.

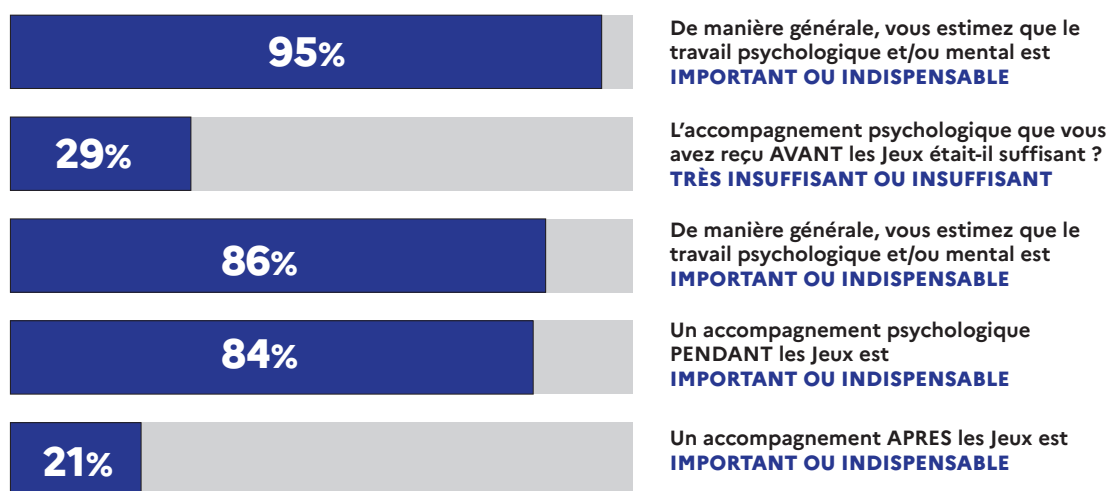
- **Facteurs déclenchants :** Les blessures physiques, le surentraînement, la non-sélection, la pression de l'entourage et l'impact des réseaux sociaux sont des facteurs qui peuvent aggraver les troubles mentaux chez les athlètes.

Différentes manifestations cliniques et symptômes peuvent alors apparaître, comme des troubles du sommeil et de l'alimentation, des signes de dépression, des troubles alimentaires et des comportements d'isolement, nécessitant une attention particulière. Les spécificités de certaines disciplines sont également à prendre en compte, avec l'exemple des troubles alimentaires qui apparaissent plus fréquemment dans les sports dits artistiques, à catégorie de poids ou d'endurance.

En ce sens, les stratégies de prévention sont absolument essentielles et doivent être affirmées dans chacune des structures accueillant des sportifs et sportives de haut niveau. Une communication efficace entre les professionnels de santé, les entraîneurs et encadrants et les familles est notamment un levier majeur pour la prévention des troubles mentaux. En outre, les outils comme la Surveillance médicale réglementaire (SMR), qui comprend depuis 2006 un suivi psychologique annuel, participe à la vigilance nécessaire sur la thématique.

Le Comité international olympique (CIO) a également mis l'accent sur la santé mentale dans le sport, notamment à travers le déploiement d'un groupe de travail dédié. Plusieurs outils d'évaluation ont été développés sur la reconnaissance et l'évaluation de la santé mentale dans le sport. L'INSEP s'est par ailleurs emparé de ces outils, afin de déployer ses stratégies de suivi à travers son pôle médical et optimiser la prise en charge. L'approche est personnalisée et globale ; elle intègre notamment les entraîneurs et l'entourage.

Sur la question de la santé mentale et en écho aux actions du CIO, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont également été l'occasion de tirer des enseignements et envisager des actions concrètes de suivi et de prévention. En amont et après l'évènement, les athlètes ont exprimé un besoin de suivi psychologique, soulignant l'importance d'un besoin continu. En effet, la pression médiatique, celle de l'entourage, des partenaires ou du grand public peut engendrer des risques concrets pour leur santé mentale.



Etudes INSEP, Ministère des Sports, Fondamental

Aujourd'hui, un état des lieux a été réalisé et un groupe de travail sur la santé mentale a été créé au sein de la Commission des athlètes de haut niveau (CAHN). La volonté est d'œuvrer pour la continuité du suivi psychologique, notamment après les grandes compétitions internationales, et pour une prise en compte de la santé mentale dans le quotidien des SHN.

La reconnaissance des enjeux par toutes les instances de gouvernance sportive, internationales et nationales, est un levier clé pour diffuser les stratégies auprès de tous les acteurs de l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

La Santé Mentale des Athlètes d'Élite

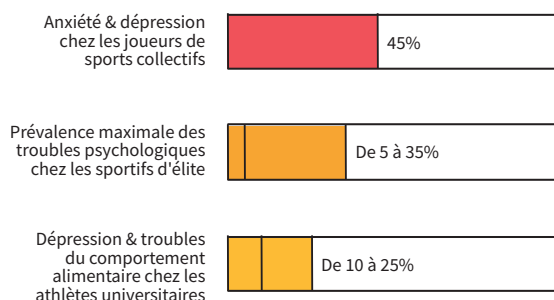
Position de consensus du Comité International Olympique



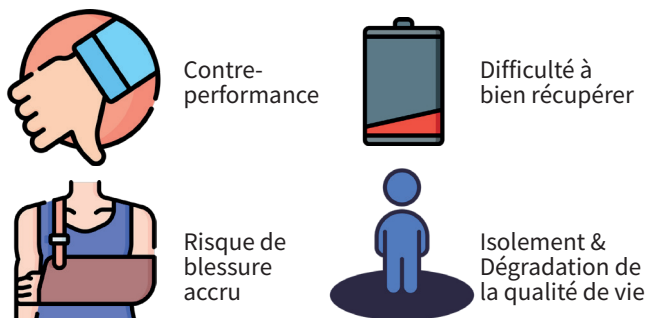
Référence: C. Reardon et al. BJSM 2019

Produit par @YLMsportScience

Prévalence des troubles mentaux



Conséquences possibles

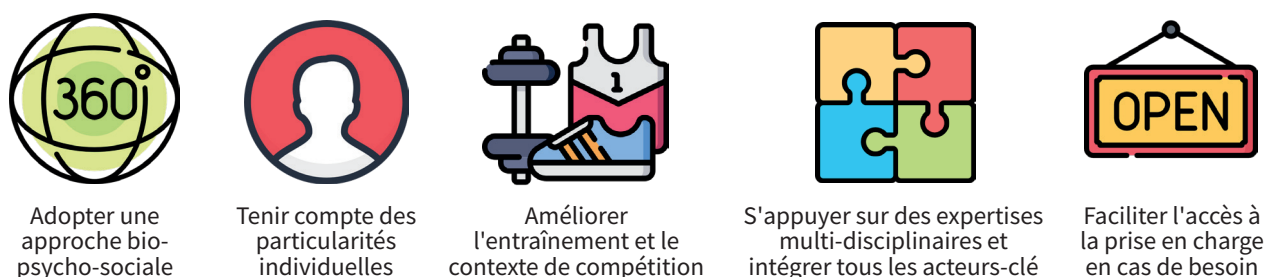


Symptômes et troubles de santé mentale propres aux athlètes d'élite



Images fournies par Flaticon

Solutions potentielles



Surveillance des symptômes et des troubles de la santé mentale des athlètes: Supplément à la déclaration de consensus du Comité International Olympique

Référence: Mountjoy et al. BJSM 2023

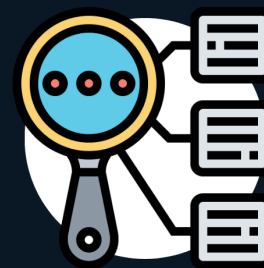
Produit par @YLMsSportScience



Meilleure définition des symptômes spécifiques



Références à des cliniciens sur base des symptômes observés



Classification des troubles mentaux (CIM-11, DSM-5 etc.)



Utilisation de différents critères d'enregistrement (sévérité, mode d'apparition, modèle biopsychosocial)



Collecte et stockage des données de manière sûre et éthique



Utilisation d'outils de surveillance spécifiques (OSTRC-H2, SMHAT-1)

AVANTAGES



Plus grande sensibilité et prise en charge précoce au niveau clinique



Cohérence des outils pour une meilleure spécificité au niveau recherche (études comparatives)



Promotion/déstigmatisation des troubles de santé mentale

Images provided by PresenterMedia



L'ACCOMPAGNEMENT DES PARA-ATHLÈTES

Olivier BUSNEL

Responsable du pôle paralympique – CPSF

Le Comité sportif et paralympique français (CPSF) est l'instance nationale œuvrant pour le développement des para-sports. Il est chargé de représenter et de promouvoir le sport pour les personnes en situation de handicap en France à travers plusieurs missions :

- la coordination du mouvement paralympique ;
- la préparation des Jeux Paralympiques (détection, sélection, préparation et accompagnement) en lien avec les fédérations ;
- la représentation du mouvement paralympique auprès des institutions nationales et internationales ;
- le développement et la promotion du para-sport.

Le CPSF est à la fois un acteur de la performance paralympique et un acteur du développement du sport pour tous dans une perspective inclusive.

Basé à l'INSEP depuis 2017 dans une volonté de rapprocher le mouvement paralympique des fédérations et de tirer parti de l'expertise, des infrastructures et des services à la performance proposés par l'Institut, le CPSF et le réseau grand INSEP ont renforcé leurs liens au cours des dernières années.

En ce sens, la dimension paralympique a été intégrée de manière transversale aux travaux du RGI afin d'optimiser l'accessibilité, la qualité des structures d'entraînement et l'accompagnement spécifique mis à disposition afin de répondre aux exigences du haut niveau parasportif.

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont été un important point de bascule pour le mouvement paralympique. Avant ces Jeux, seuls quelques centres avaient réellement investi le champ des para-sports en accueillant des structures permanentes ou stages de préparation : le CREPS de Poitiers, le CREPS de Reims, le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes – Vichy, le CREPS de Bordeaux, le CREPS Centre – Val de Loire.

Paris 2024 a changé la donne, notamment avec la création de l'Équipe de France unifiée dès 2022, qui a permis d'intégrer systématiquement les problématiques des para-athlètes dans les programmes de préparation des Jeux.

La mise en place du programme « Gagner en France », piloté par l'Agence nationale du sport, a également été un important accélérateur pour le mouvement paralympique. De la forte hausse des moyens (+425% entre 2018 et 2023) à l'accompagnement individualisé des athlètes, en passant par la professionnalisation de l'encadrement et le développement territorial, le CPSF a utilisé ces différents leviers afin d'optimiser sa préparation en vue des Jeux et répondre à l'objectif d'intégrer le top 10 paralympique.

Le réseau grand INSEP a été associé à cette dynamique, devenant ainsi un acteur central de la préparation pour Paris 2024. Les spécificités des para-sports ont été intégrées, allant vers une meilleure individualisation de l'accompagnement. Les particularités liées à la faible densité des collectifs nationaux, ainsi qu'à la spécificité des profils des para-athlètes (typologie de handicap, profils des athlètes, parcours individuels, dispersion géographique, etc.) ont été mieux prises en compte. Une réflexion a également été engagée sur l'optimisation des procédures d'accompagnement pour les sportifs et sportives de haut niveau des fédérations paralympiques.

Le fonctionnement spécifique du parasport a été présenté : il existe sur le territoire peu (ou pas) de pôles d'entraînement permanents comparables au modèle olympique, avec une organisation principalement basée sur le regroupement plus ou moins régulier des collectifs tout au long de la saison. Ces différents éléments amènent nécessairement à un besoin d'accompagnement individualisé, les parcours de progression et d'accès à la haute performance des athlètes paralympiques doivent nécessairement être pensés « sur mesure ».

C'est en ce sens que le maillage territorial du réseau grand INSEP joue un rôle. Le suivi territorial rendu possible par les centres RGI et leurs Maisons régionales de la performance a été une plus-value importante pour la performance et l'évolution du modèle paralympique, notamment en termes d'identification des ressources locales (orthoprothésistes, médecins spécialisés), ou toute autre fonction métier spécifique nécessaire à l'accueil des collectifs dans les meilleures conditions.

En complément, la formation initiale et continue des personnels d'encadrement dans les centres du réseau grand INSEP a été (et sera) également un enjeu majeur pour l'accompagnement des athlètes paralympiques.

Dans le cadre des Jeux de Paris 2024, ces différents éléments ont permis d'amorcer une préparation plus fine et spécifique des athlètes paralympiques, ouvrant aujourd'hui la porte à de nouvelles pratiques, et une nécessité de répondre aux différents enjeux inhérents au paralympique :

- **l'équilibre entre l'accueil régulier de stages dans les centres et/ou l'accueil de structures permanentes ;**
- **la formation des entraîneurs, préparateurs physiques, médecins, etc. aux problématiques du parasport ;**
- **l'identification d'acteurs clés au sein des centres du réseau et la capacité à diffuser les bonnes pratiques ;**
- **l'accompagnement territorial des para-athlètes à travers les outils et champs d'optimisation de la performance identifiés (SMR, préparation mentale, préparation physique).**

Les collaborations et échanges entre le CPSF, l'INSEP, le réseau grand INSEP et l'Agence nationale du sport seront essentielles afin d'accompagner la montée en compétences des personnes ressources, autant que la montée en gamme des infrastructures.

La définition d'un modèle français collaboratif et vertueux devra être centrale dans les réflexions qui sont déjà engagées, notamment dans la perspective des prochaines grandes échéances internationales.

RESTITUTION PAR DES GRANDS TEMOINS



Rozenn JACQUET-YQUEL

Directrice haute performance – Fédération française de Tennis de table

Rozenn JACQUET-YQUEL est directrice du haut niveau pour le compte de la Fédération française de tennis de table depuis 2020. Chargée de coordonner la préparation olympique à travers ses missions, cette ancienne titulaire de l'équipe de France sénior et professeure de sport a également été entraîneur durant trois olympiades.



Christophe GUÉNOT

Entraîneur national – Fédération française de lutte

Christophe GUÉNOT est un ancien lutteur français, concourant dans la catégorie des -74 kg en lutte gréco-romaine. Il a notamment remporté une médaille de bronze aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008, ainsi que plusieurs médailles de bronze aux Championnats du monde et championnat d'Europe. Après sa carrière de lutteur, il a entraîné au pôle France du CREPS Bourgogne - Franche-Comté puis à l'INSEP, depuis 2013. Il est aujourd'hui head coach au sein de la Fédération française de lutte, à l'INSEP.

Les centres du réseau grand INSEP ont pour principale mission de répondre aux besoins des fédérations à travers la mise à disposition d'infrastructures de qualité qui répondent aux exigences du haut niveau et la proposition de services à la performance qui permettent d'optimiser l'accompagnement proposé aux athlètes et aux staffs.

En ce sens, les expériences et les perspectives identifiées par le mouvement fédéral dans le cadre de ces collaborations sont essentielles. Depuis la campagne de labellisation 2021-2024, le réseau grand INSEP et sa mission d'animation ont tenté de créer un lien toujours plus fort avec ce même milieu fédéral : participation aux séminaires, travaux, groupes de réflexion, et ce afin de s'assurer que les centres puissent faire connaître les services proposés et les améliorer.

Depuis les Jeux Olympiques de Tokyo, bénéficiant des différents plans d'investissements régionaux et de l'accompagnement de l'Agence nationale du sport à travers « Gagner en France », les centres

du réseau grand INSEP ont su faire évoluer leurs services et infrastructures de manière significative, permettant aux fédérations de s'appuyer pleinement sur leurs structures. Ces améliorations ont joué un rôle important dans la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et une relation de confiance durable s'est aujourd'hui installée.

Les cultures et habitudes fédérales, couplées parfois aux liens humains, ont créé des dynamiques récurrentes dans l'utilisation des centres. Concernant par exemple la Fédération française de lutte et la Fédération française de tennis de table, intervenantes lors de ces Assises du réseau grand INSEP, ce sont des centres comme le CNEA Font-Romeu ou les trois sites du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur qui peuvent être, de manière récurrente, les structures d'accueil. Et ce afin de profiter notamment des installations spécifiques, des services, mais également du cadre favorable pour l'entraînement et la préparation : altitude, mer, nature, possibilité de déconnexion.

Outre ces liens déjà existants, la forte évolution de certains centres du réseau grand INSEP a suscité un fort intérêt du côté des fédérations, qui ont accepté de bousculer leurs habitudes de préparation pour bénéficier des installations de centres ayant connu de grandes transformations. Le CREPS des Pays de la Loire en est l'exemple parfait. En ayant accueilli de nombreuses équipes de France olympiques et paralympiques à l'approche des JOP de Paris 2024, le centre a pu mettre en avant ses infrastructures, services, et spécificités.

Les stratégies mises en place pour l'olympiade à venir et en vue de Brisbane 2032 tâcheront de s'appuyer sur l'existant : des relations de confiance instaurées entre les fédérations et les centres du réseau grand INSEP, dont la qualité d'accueil, des installations et de l'expertise est aujourd'hui reconnue et valorisée. En vue d'une stabilisation ou d'une amélioration des résultats mondiaux et olympiques français, les fédérations souhaitent continuer à s'inscrire dans une logique de réseau en travaillant avec les centres RGI, leurs propres centres référents ou de nouveaux centres permettant d'améliorer leurs performances.

En conclusion, comparativement à l'étranger, une marge de progression peut être identifiée concernant la réactivité / immédiateté des services proposés. Cependant, il convient de noter que ces centres d'entraînement sont souvent de taille plus réduite que les centres du réseau, comportant également certaines limites.

Chaque fédération a également développé des relations privilégiées avec certains pays étrangers – la Corée du Sud, le Japon ou encore l'Allemagne pour les fédérations intervenant durant les Assises – dont il faudra continuer de se nourrir, tant du point de vue de la montée en compétences des cadres que de l'échange entre pairs afin d'en tirer des pratiques inspirantes.

SESSION 3

L'organisation et le pilotage territorial du sport de haut niveau

LE RGI, UN LEVIER POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU DANS LES TERRITOIRES



Franck LAUDILLAY

*Sous-directeur du pilotage des réseaux du sport
de la Direction des sports
Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative*

L'écossystème dans lequel un sportif ou une sportive de haut niveau évolue est prépondérant dans sa réussite. À ce titre, les territoires ont une place centrale dans cet accompagnement. Les collectivités territoriales, régions, départements ou communautés d'agglomération sont souvent les premiers partenaires des athlètes ; elles sont notamment les principaux financeurs des infrastructures où ils s'entraînent. Elles sont aussi présentes pour soutenir individuellement les sportifs dans leurs projets de performance menés localement.

À travers des politiques volontaristes, les territoires participent activement à la structuration du haut niveau, en lien avec les fédérations, les clubs et les structures d'entraînement comme les centres du réseau grand INSEP. L'accès à des équipements de qualité, à proximité du lieu de vie, permet ainsi aux sportifs de concilier performance et ancrage local.

Les territoires portent également des dispositifs d'accompagnement de droit commun mobilisables par les sportifs et tout aussi essentiels dans leur recherche de performance : aides à la formation, insertion professionnelle, mobilité, logement, etc. En contrepartie, les sportifs incarnent l'image et les valeurs de leur territoire. Ils deviennent de puissants ambassadeurs, comme cela a notamment été le cas dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le pilotage du sport de haut niveau s'appuie à la fois sur des orientations nationales et sur une mise en œuvre territoriale par les Maisons régionales de la performance situées au sein des CREPS et OPE.

Cette politique nationale s'inscrit plus largement dans les politiques publiques du sport dont le portage est assuré par les DRAJES au sein des rectorats. Cette organisation permet, particulièrement au sein des conférences régionales du sport, un dialogue régulier entre les fédérations, les collectivités territoriales, les centres du réseau grand INSEP et les services de l'État. Il garantit une cohérence territoriale tout en tenant compte des spécificités locales.

Cette relation de proximité favorise des parcours durables et renforce la dynamique entre sport, société et territoire et, dans un contexte de performance internationale, cette articulation locale est un facteur important de réussite.

Plusieurs questionnements sont inhérents à ce lien, plus ou moins tissé ou distendu, entre les athlètes et leurs territoires : quels sont les principaux freins et limites susceptibles de complexifier cette relation ? Quelles interactions les SHN entretiennent-ils avec leur territoire en termes d'entraînement, de préparation, de résidence ou de valorisation ?

Les réponses qui peuvent être apportées sont multiples, souvent spécifiques et contextuelles. Tous les cas de figure peuvent être représentés : d'une relation limitée, due par exemple à des déplacements trop fréquents ou à un déracinement, à des relations ancrées pour des SHN qui s'entraînent, vivent et performant dans leur territoire d'origine.

Il existe en premier lieu une forme de complexité amenée par le rythme de vie, d'entraînement et de compétition des sportifs vis-à-vis de leurs territoires. En effet, les athlètes de très haut niveau sont plutôt citoyens du monde parce que les circuits d'entraînement et de compétition sont internationaux. Tout cela amène une difficulté certaine dans la manière dont les territoires peuvent maintenir le lien avec ces SHN, et dans la disponibilité que ces derniers peuvent avoir pour valoriser leur territoire.

Cependant, la situation inverse existe également : l'exemple des frères LEBRUN, ayant récemment brillé aux Jeux Olympiques de Paris 2024, qui ont un ancrage territorial très fort en Occitanie, à Montpellier. Cet ancrage se matérialise aussi bien dans la préparation et l'entraînement que dans la vie quotidienne.

Il n'y a donc pas de modèle unique mais bien des relations singulières entre chaque sportif et le territoire qui le soutient et pour lequel il contribue à sa valorisation.

Les centres du réseau grand INSEP jouent notamment un rôle important dans la qualité de l'offre de services que peut apporter chaque territoire aux sportifs de haut niveau. Ils incarnent la collaboration de l'État et des régions au bénéfice de la réussite de ces athlètes.

Le label grand INSEP joue un rôle important dans le triangle existant entre les sportifs, les centres d'entraînement et les territoires : il est un levier de rayonnement. Il est vu comme une garantie de qualité, une marque d'engagement dans le haut niveau autant qu'un outil de communication pour les régions et plus largement les collectivités locales. L'intégration au réseau grand INSEP contribue à la légitimité des investissements effectués au service du sport de haut niveau, et d'associer l'image de ce dernier aux territoires.

Le réseau grand INSEP, à travers son cahier des charges de labellisation, la nécessité de montée en gamme des infrastructures et de montée en compétences des cadres, permet de tirer vers le haut l'ensemble des établissements concernés et dont l'offre de services de tous les territoires. Il permet de faire cohabiter une logique nationale portée par la collaboration des acteurs locaux dans une ambition guidée par les exigences de la performance internationale.

Dans ce cadre, la formation et la préparation des sportifs ultramarins est singulière. Les territoires d'outre-mer se confrontent parfois à des problématiques (d'infrastructures, de financements, de services) encore plus marquées que sur le territoire hexagonal. Lorsque les conditions de préparation locale ne sont plus compatibles avec la bonne progression du niveau de performance des SHN ultramarins, il devient nécessaire de quitter leur lieu d'origine sans renier l'ancrage qu'il représente pour eux.

Enfin, le RGI permet de décroisonner les territoires. Le réseau permet en effet d'activer, dans un périmètre territorial plus élargi, un réseau d'experts permettant d'amener des solutions spécifiques, mutualisées aux sportifs qui en ont besoin.

L'importance du travail partenarial avec les acteurs locaux au service de la performance des sportifs

LE CAS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE



Patrice BEHAGUE

Directeur – CREPS de Bordeaux

Frédéric DEBONS

*Directeur des sports, vie associative et égalité –
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine*

Comme abordé précédemment, les relations entre les centres du réseau grand INSEP et les régions se sont renforcées au cours de ces dernières années (loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de l'État en 2019 et le transfert du haut-niveau aux CREPS). Dans la continuité de ces premières transformations, de nouvelles évolutions ont continué de bousculer la gouvernance du sport. C'est par exemple le cas de la création de l'Agence nationale du sport, effective en 2019, ainsi que la mise en place opérationnelle de cette nouvelle gouvernance dès 2021.

Le rôle des régions dans le domaine du sport de haut niveau est aujourd'hui plus important, plus central : financeuses des structures d'entraînement, notamment des CREPS, elles soutiennent également les ligues régionales et des projets de développement en lien avec le sport de haut niveau. Elles jouent également un rôle auxiliaire concernant les aides aux sportifs et sportives de haut niveau, autant qu'elles peuvent garantir un accompagnement socio-professionnel.

Les conseils régionaux sont des acteurs clés du développement local et territorial, intervenant dans de nombreux secteurs, particulièrement en soutien des politiques publiques sportives à travers leur lien avec les CREPS, les fédérations, les clubs, et le régalién.

Le premier exemple de collaboration présenté au cours des Assises du réseau grand INSEP concerne le cas de la région Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion de plusieurs régions, qui en concertation avec les deux CREPS du territoire (Bordeaux et Poitiers) a élaboré une stratégie commune pour améliorer la formation des encadrants afin d'accompagner les sportifs et sportives français vers de meilleurs résultats.

L'ambition commune affichée était une ambition d'excellence au sein de la région, s'appuyant sur les compétences spécifiques des deux établissements en renforçant la collaboration avec les services de l'État. La politique sportive est devenue un levier d'unification de la Nouvelle-Aquitaine, utilisant les points forts du territoire pour développer les politiques sportives et offrir aux ligues et aux fédérations des conditions de préparation à la haute performance.

L'objectif stratégique était également de pouvoir renforcer les deux établissements régionaux dans leurs spécialités et spécificités, en renforçant leur identité, et ce afin de mailler le territoire autrement, de manière pondérée et cohérente, en travaillant de concert avec la DRAJES.

Le fonctionnement opérationnel direct mis en place a maximisé les chances de réussite dans le chemin parcouru, donnant un rôle clé à la Maison régionale de la performance, en créant une « Team Nouvelle-Aquitaine » et des espaces d'échange récurrents entre tous les acteurs clés sur les sujets liés au haut niveau et à la haute performance.

Des investissements conséquents ont également été réalisés que ce soit par les deux CREPS sur fonds propres ou grâce aux subventions reçues de la part des organes partenaires (région, Agence nationale du sport, etc.).

Aujourd'hui, les défis sont financiers et logistiques. En premier lieu, la rénovation et la construction de bâtiments sportifs et d'accueil sont des problématiques fortes, car dépendantes des nombreux interlocuteurs, de l'engagement politique de ces derniers et des masses financières (subventions, investissements propres, etc.) disponibles pour soutenir ces projets. L'importance de la relation entre les CREPS et les services de la région (le « lien humain ») est grande, les élus jouant également un rôle dans l'obtention des financements et des ressources nécessaires.

LE CAS DE LA RÉUNION



Jean-Philippe BALLET-BAZ

Directeur – CREPS La Réunion

Stéphane SINGA

Responsable du service des sports – Conseil régional La Réunion

Le deuxième exemple de collaboration entre un centre du réseau grand INSEP et sa région concerne La Réunion, avec toutes les spécificités mises en avant pour un territoire ultramarin.

Le CREPS de La Réunion a un ancrage territorial fort, étant site de référence sur le territoire et bénéficiant de relations renforcées, depuis 2016, avec la région. Cependant, de nombreux défis existent à toutes les strates, notamment pour les sportifs et sportives de La Réunion. En premier lieu, le coût élevé des billets d'avion et le manque de confrontation sportive.

Le CREPS de La Réunion souhaite s'engager afin de relever la mission de rayonnement dans la zone de l'océan Indien, incluant Mayotte, et remplir pleinement son rôle pour permettre de renforcer l'accès au sport de haut niveau pour les jeunes talents mahorais.

Le territoire est cependant confronté à diverses problématiques concernant le haut niveau : l'éloignement géographique, des problématiques de détection et de recrutement, et des difficultés à réaliser les quotas. Autant de sujets qui semblent conduire à un plafond de verre et rendre le départ des SHN inévitables.

En outre, le niveau socio-professionnel est globalement faible, le déficit d'équipements adaptés au haut niveau et la professionnalisation nécessaire de l'encadrement sportif conduisent quant à eux à la nécessité de montée en compétences.

Différentes préconisations peuvent d'ores et déjà être pensées : la réactivation d'une cellule ultramarine, la contribution à la professionnalisation des structures, ou encore créer la concertation entre acteurs et pilotage stratégique unique.

Dans ce contexte spécifique, la région accompagne le CREPS à travers un partenariat renforcé sur le territoire qui est orienté autour de quatre piliers principaux :

- **le soutien financier et en infrastructures, en assurant un financement significatif du CREPS permettant la maintenance, la modernisation et l'acquisition de matériel pour le sport de haut niveau ;**
- **les aides directes aux sportifs inscrits sur liste (bourses, suivi personnalisé, facilitation des déplacements) ;**
- **le développement de la coopération et de la structuration territoriale, en étendant la collaboration au-delà du haut niveau en soutenant des projets de développement du sport, d'inclusion et de mixité des publics ;**
- **le rayonnement et la coopération régionale afin de positionner La Réunion comme ressource majeure dans la zone océan Indien.**

De grands projets de réhabilitation des deux sites du CREPS et la construction de nouvelles infrastructures, dont un stade olympique d'escalade, sont également prévus. Ces travaux d'extension et d'optimisation de l'existant ont pour objectif de permettre au CREPS de disposer d'infrastructures d'excellence au service de la performance, mais donneront également lieu à des évolutions structurelles dans l'accompagnement proposé : optimisation de l'accueil, développement des capacités d'hébergement et de restauration, soutien renforcé aux SHN, rayonnement accru du territoire, renforcement du rôle du CREPS.

Un point majeur dans cette relation entre le CREPS et la région sur le territoire est également social et sociétal, le territoire connaissant d'importantes difficultés socio-économiques, avec un taux de pauvreté élevé et des défis liés à la construction de ces équipements.

En ce sens, la signature d'une convention tripartite avec le MEDEF et la création d'un fonds de dotation ont pour objectif, à travers différents engagements clés, de palier à ces problématiques. Le MEDEF de La Réunion aura pour rôle de sensibiliser les entreprises au mécénat sportif, d'accompagner les sportifs vers la compétition et dans leur transition professionnelle. Le CREPS, pour sa part, devra identifier finement les besoins des athlètes et renforcer la collaboration liée au double projet, afin de faciliter leur insertion professionnelle et mettre en avant les entreprises engagées. Enfin, la région aura à sa charge la conception et le déploiement d'un programme de soutien complet aux sportifs et sportives de haut niveau.

Ces divers dispositifs régionaux pour aider les sportifs, notamment en matière de mobilité et de soutien financier, devraient avoir un impact tangible sur l'accompagnement territorial mis en place pour les athlètes, au bénéfice des fédérations.



LE CAS DU GRAND EST



Estelle DAVID

Directrice – CREPS de Strasbourg

Nicolas GERBER

Chef de service – CSR Alsace-
Mulhouse

Stéphanie LEMBRE

Cheffe du service sport – Conseil
régional du Grand Est

Le dernier exemple de collaboration mentionné et détaillé durant ces Assises du réseau grand INSEP concerne la région Grand Est. Cette région a hérité de trois CREPS lors de la loi NOTRe : le CREPS de Strasbourg, le CREPS de Nancy et le CREPS de Reims. En plus de ces trois centres d'entraînement intégrés au réseau grand INSEP, le CSRA Mulhouse (lui aussi labellisé), le Centre sportif de l'Aube situé à Troyes et le Centre de préparation omnisports de Vittel rayonnent également sur le territoire, et entretiennent des liens avec la région pour un accompagnement des sportifs et sportives de haut niveau en proximité.

Ces centres et la région Grand Est ont l'ambition commune d'accompagner au mieux le développement du sport de haut niveau, véritable locomotive de l'attractivité et la dynamique sportives du territoire, que ce soit au profit des sportifs ou des clubs.



Différentes mesures d'investissements au profit du haut niveau ont ainsi été déployées par la région. C'est par exemple le cas des plans pluriannuels d'investissements (PPI) qui ont pour objectifs de moderniser et rénover les infrastructures des CREPS (installations sportives, hébergements la restauration), avec une volonté d'optimisation énergétique. Un premier programme à hauteur de 39 millions d'euros a notamment été initié en 2018, complété par la suite, atteignant aujourd'hui près de 60 millions d'euros.

Parallèlement à cela, la région s'est engagée dans une démarche de soutien pour les infrastructures sportives locales, notamment en cofinançant la création, la modernisation et la rénovation d'équipements sportifs répondant aux normes techniques fédérales.

Ce choix stratégique a pour volonté de renforcer l'attractivité du territoire pour les athlètes de haut niveau, d'attirer de nouvelles structures d'entraînement, mais aussi de proposer des équipements de qualité pour le développement de la pratique amateur, défendant ainsi une idée d'engagement environnemental et de mutualisation.

En concertation, la région et les centres du réseau grand INSEP sur le territoire ont pu travailler afin de décliner territorialement la stratégie nationale de haute performance. Cette stratégie s'appuie sur la définition d'une culture commune de la haute performance, une meilleure lisibilité auprès des acteurs, ainsi qu'une offre de services propre à chaque territoire, garantissant la qualité et l'efficacité des services offerts.

Cet engagement se poursuit à travers l'accompagnement des structures, des staffs et des sportifs et sportives de haut niveau, à travers le pilotage et la mutualisation des réseaux d'expertise, sur le territoire.

L'innovation des pratiques est également un levier essentiel, notamment à travers la création d'une dynamique transfrontalière avec les pays voisins (la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique) qui permet de mutualiser les moyens, les compétences et les expertises.

Enfin, les ambitions pour 2026, 2028, 2030 et 2032 sont déjà discutées entre toutes les parties prenantes du territoire, dans le cadre d'un travail croisé et collaboratif. Ces ambitions sont déclinées à travers trois axes principaux : la détection, l'accompagnement scientifique et la mobilisation d'une team Grand Est.



L'accent sera mis sur l'expertise et la collaboration avec les universités et les collectivités pour identifier et soutenir les sportifs ayant un fort potentiel de progression au sein de la région, et ce afin de répondre aux ambitions territoriales et nationales.

SESSION 4

Les stratégies en vue des JOP de Milano-Cortina 2026, Los Angeles 2028 et des Alpes françaises 2030



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « GAGNER AUX JEUX »

Yannick SZCZEPANIAK

Référent Los Angeles 2028 et Alpes françaises 2030 –
Agence nationale du sport

Gérald GUÉNNELON

Responsable régional haute performance – MRP
Auvergne-Rhône-Alpes/CREPS de Vichy

Comme abordé précédemment lors de ces Assises, la collaboration entre l'INSEP, les centres du réseau grand INSEP et leurs MRP et l'Agence nationale du sport s'est matérialisée par la réussite du dispositif « Gagner en France ». Ce dispositif avait pour objectif d'offrir aux athlètes et aux encadrants les meilleures conditions possibles pour performer, à travers différents leviers : sites d'entraînement, matériel, déploiement de la Maison de la performance, etc.

Après les Jeux de Paris 2024, l'ANS, en tant que pilote, a travaillé de manière collaborative avec ses différents partenaires – dont l'INSEP et le RGI – afin de faire évoluer ce programme en vue des prochaines échéances olympiques et paralympiques.

« Gagner aux Jeux » naît aujourd'hui : un dispositif qui structure et renforce les collaborations entre les entités, avec en ligne de mire Milano-Cortina 2026, Los Angeles 2028, Les Alpes françaises 2030 et Brisbane 2032.

L'évolution du dispositif « Gagner en France » vers le programme « Gagner aux Jeux » marque un changement de perspective, passant d'une approche principalement nationale, axée sur les gains marginaux envisagés pour Paris 2024, à une approche résolument internationale.

GAGNER EN FRANCE **GAGNER AUX JEUX**



Ce dispositif a identifié différents facteurs clés qui ont pour ambition de permettre aux athlètes français, dans le cadre de leur préparation, de trouver les meilleures conditions d'entraînement, en optimisant l'accompagnement qui leur sera fourni.

Le premier facteur concerne l'optimisation des synergies pour maximiser les interactions entre les différents acteurs. L'objectif est de favoriser le déploiement d'un système et de mécanismes amenant à l'optimisation des conditions matérielles et logistiques, en particulier dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le renforcement de l'identité collective sera également un levier du dispositif. Les objectifs sont de défendre une équipe de France unifiée, de réussir à capitaliser sur l'expérience des anciens champions et entraîneurs afin de renforcer l'identité des équipes de France olympiques et paralympiques.

La définition des périmètres de chacun, dans un cadre collaboratif et partagé, sera également essentielle. Cette définition des rôles et devoirs permettra une simplification de la gestion opérationnelle, permettant notamment de travailler avec les différents interlocuteurs (CNOSF, CPSF, Direction des sports, INSEP et réseau grand INSEP) de manière plus efficace et sans sur-solliciter les fédérations.

En complément, il s'agira également de continuer d'amener de la cohérence entre les acteurs français en actant des engagements et des renoncements sur ce qu'il sera possible (ou non) de conceptualiser, faire, déployer. Avec en point d'orgue, l'engagement nécessaire de l'État sur certains choix.

Le dernier point identifié dans ce dispositif concerne l'anticipation des stratégies collectives sur le long-terme, avec l'ambition de rattraper le retard pris sur l'anticipation des Jeux à venir. L'approche amenée doit être celle d'une approche ciblée par olympiade et paralympiade, avec le déploiement de stratégies spécifiques pour chaque échéance et une capacité d'anticipation à moins de six ans afin de rivaliser avec les nations concurrentes.

La pérennisation du concept de « Maison de la performance », déjà déployé lors des JOP de Paris 2024, sera ici aussi un facteur clé de l'accompagnement des équipes de France olympiques et paralympiques en vue des futures échéances. La volonté est de créer des lieux et des stratégies spécifiques, quel que soit le lieu identifié ; un lieu exclusivement dédié aux athlètes et entraîneurs de la délégation française.

Ce modèle sera adaptable en fonction des réalités logistiques et organisationnelles de chaque olympiade / paralympiade. Ce lieu a vocation à être un centre de ressources et un espace d'accompagnement multidisciplinaire, construit avec les fédérations en complémentarité des dispositifs du CNOSF et du CPSF.

La réussite de ce dispositif passera également par l'efficacité, sur les territoires, des Maisons régionales de la performance des CREPS et OPE, dont le rôle a été éclairci et les missions mieux définies.

Le service de proximité que doivent fournir les Maisons régionales de la performance doit être en soutien des athlètes ciblés et de leur staff, autant que facilitateur dans la mise en place des solutions proposées. À travers la connaissance fine du territoire et des acteurs de la performance, les MRP animent des réseaux d'experts et les mobilisent sur les différents champs d'optimisation de la performance.

Les Maisons régionales de la performance des CREPS et OPE restent actrices des projets de performance, en appui du dispositif global, afin de pouvoir également répondre aux besoins spécifiques des fédérations. Ces besoins peuvent notamment être liés à des stratégies d'équipement, de matériel, par ailleurs dans un contexte de sobriété budgétaire.



L'implication des centres RGI dans les JOP d'hiver des Alpes françaises 2030



Manuel BRISSAUD

Directeur général – École nationale des sports de montagne

Antoine LE BELLEC

Directeur adjoint – CREPS de Montpellier/CNEA Font-Romeu

Le réseau grand INSEP a été un rouage essentiel de la réussite des Jeux de Paris 2024, en étant impliqué dans la préparation et l'accompagnement des fédérations françaises – et des délégations étrangères – sous différentes formes. Les centres du réseau grand INSEP qui ont vocation à accompagner la performance se sont mis à disposition des sportives et sportifs de haut niveau et de leur encadrement afin de maximiser les chances de médailles françaises lors de Paris 2024.

Cet accompagnement a été marqué par un travail autour des infrastructures et équipements spécifiques dédiés aux JOP de Paris 2024, par l'accueil des délégations françaises et étrangères, ou encore par l'accompagnement des médaillés olympiques et paralympiques à travers l'offre de service.

L'héritage des Jeux de Paris 2024, matériel et immatériel, est important. À l'heure du bilan, il convient de souligner la consolidation de la culture de la performance au sein des centres, ainsi que les améliorations significatives apportées aux services et aux infrastructures.

De Paris 2024 aux Alpes françaises 2030, le rôle du réseau grand INSEP devra être pérennisé en termes d'accompagnement des équipes de France : infrastructures et équipements spécifiques, expertises dédiées, accueil des pôles permanents et stages, ou déploiement de procédures d'accompagnement innovantes. Par ailleurs, l'implication du réseau dans le dispositif « Gagner aux Jeux » sera central.

La dynamique locale s'avère également essentielle, forte, fédératrice, reposant sur des liens et des partenariats établis avec les acteurs territoriaux (stations de ski, patinoires, stades de ski nordique, snowboard, ski alpinisme, etc.) et la possibilité d'être des bases ressources de préparation aux Jeux.

Six fédérations seront impliquées dans les Jeux de 2030, avec un accent particulier sur la Fédération française de ski. Les disciplines des Jeux d'hiver représentent en ce sens un fort potentiel à développer, et cette échéance permettra de travailler collectivement à leur structuration.

Bien que le territoire de ces Jeux de 2030 soit plus restreint que pour les Jeux de Paris 2024, l'implication nationale se fera notamment à travers les missions des Maisons régionales de la performance des CREPS et OPE. En outre, dans le cadre de la préparation pour les Jeux des Alpes 2030, tous les centres pourront également jouer un rôle dans l'accueil de délégations (françaises et étrangères) que ce soit au cours de la préparation – pré-échéance ou lors de la phase terminale.

Les installations spécifiques existant au sein des centres du RGI, ou à proximité et avec lesquelles les centres conventionnent, seront également un facteur de réussite et de performance. À titre d'exemple, la patinoire du CNEA Font-Romeu, unique patinoire du RGI, répond aux normes internationales et est au format olympique. Située à 1850 mètres d'altitude, elle figure parmi les plus hautes patinoires du monde. Elle bénéficiera par ailleurs de travaux de rénovation à hauteur de 9,4 millions, grâce à des investissements de la région et de l'État, notamment à travers l'ANS.

Ces travaux aboutiront à la création de la première patinoire de short-track en France, à un système unique de rambardes de hockey relevables et à une rénovation énergétique.

En ce qui concerne les équipements du Centre national d'entraînement du CNSNMM de Prémamanon, trois installations majeures pourront être des clés d'optimisation de la performance pour les équipes de France : le stade nordique des Tuffes, l'espace haute performance du CNSNMM et la semi-remorque de préparation des skis.

Du côté de l'expertise et des services à la performance, une réelle plus-value est identifiée pour ces deux centres.

Pour le CNSNMM, cet accompagnement spécifique pourra passer par la cellule glisse avec un travail sur les skis, par le développement du biathlon avec des procédures carabines, ou encore par le suivi de la haute performance avec l'hypoxie, ou le tapis roulant pour ski.

En complément, toutes les expertises et tous les services dédiés à la performance dans les centres du réseau pourront être exploités et mobilisés : le réseau ASTRE et son expérience concernant les stress environnementaux, l'expertise en préparation physique, préparation mentale, l'accompagnement scientifique à la performance par le CREPS des Pays de la Loire ou le CREPS de Vichy, etc.

En conclusion, et afin de créer des synergies et amener des procédures innovantes d'accompagnement à la performance, il faudra profiter du fait que les centres RGI soient proches « des dynamiques qui gagnent » autant que des sites de compétition en 2030. Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur – site d'Antibes sera par exemple à proximité des différentes épreuves prévues à Nice, telles que le curling, le hockey sur glace, le patinage artistique ou le short-track, et aura donc probablement un rôle particulier dans le cadre des Jeux des Alpes françaises 2030.

Le réseau grand INSEP, de par ses installations, ses capacités d'accueil, sa qualité de services à la performance et son maillage territorial, devrait avoir une place majeure et significative dans les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.

Les grands enjeux des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 : des Jeux responsables et porteurs d'un héritage



Edgar GROSPIRON

Président – Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030

Le 24 juillet 2024, le Comité international olympique (CIO) a voté l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 aux Alpes Françaises, en même temps que l'attribution de ceux de 2034 à Salt Lake City. Cette attribution mobilisera notamment les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes - Côte d'Azur en tant que région hôtes pour les compétitions, avec une répartition des épreuves entre les massifs des Alpes du nord et des Alpes du sud.

Cependant, tout le territoire sera engagé dans la dynamique de ces Jeux d'hiver 2030, comme cela a été le cas pour les JOP de Paris 2024.

Cette attribution valorise notamment, selon le nouveau modèle de sélection du CIO, les facteurs de durabilité et de stabilité présentés dans la candidature des Alpes françaises.

La volonté est de faire de cet événement mondial des Jeux « durables, responsables et sans construction inutile ». L'objectif sera de réutiliser au maximum les équipements déjà existants, comme les pistes, les patinoires et/ou les différentes infrastructures. En ce sens, 95% des équipements existeront déjà avec pour ambition d'éviter lesdits « éléphants blancs » : des infrastructures coûteuses et sous-exploitées dans l'héritage de l'événement.

Les territoires sont d'ores et déjà confrontés à plusieurs enjeux majeurs dans la perspective des Jeux. Parmi ceux-ci figurent l'accélération des investissements (publics et privés) dans les transports, l'accueil et la rénovation d'équipements, la mise en lumière des sites de compétition et de villégiature, et l'opportunité de valoriser le sport de haut niveau en montagne, au-delà de l'éducation par le sport et l'inclusion.

Les territoires seront au cœur de projets essentiels, notamment en matière de développement des mobilités durables et vertes, de modernisation de l'accès aux vallées alpines et de l'amélioration du maillage régional entre les zones urbaines et les stations de montagne.

Au-delà de ces premiers aspects, la transition des territoires de montagne – sujet majeur aujourd'hui – vers une diversification économique, pour faire vivre la montagne tout au long de l'année, permettra de valoriser le patrimoine naturel français.

Ces différents éléments ont pour volonté d'avoir un impact social fort et de générer de l'inclusion sur les territoires, à travers une accessibilité renforcée des équipements, la promotion du sport pour tous et une forme d'héritage éducatif via les écoles, les clubs, les fédérations et les collectivités.

La place de la France dans l'écosystème international des sports, et notamment des sports d'hiver, devra être renforcée à travers ces Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Au-delà du rayonnement sportif, l'effet « vitrine » qu'amènera l'événement permettra d'ouvrir des spirales positives concernant le développement économique et touristique, bénéficiant à la population dans la continuité du temps des Jeux.

Concernant les enjeux des Alpes françaises 2030, la conciliation de l'économie et de l'environnement, la création d'émotions extraordinaires pour les spectateurs et la performance des athlètes français seront au premier plan.

Comme tout grand événement, ces Jeux seront à la croisée du politique, de l'économie, de l'environnemental et du sportif et auront pour objectif de fédérer et engager les acteurs, sportifs d'abord, mais également territoriaux, comme les associations ou le tissu économique local et national.

Six ans après les JOP de Paris 2024, les Alpes françaises 2030 constitueront un nouvel héritage, une opportunité d'amplifier l'impact des Jeux 2024 dans la société, tout particulièrement en ce qui concerne la place du sport.

